

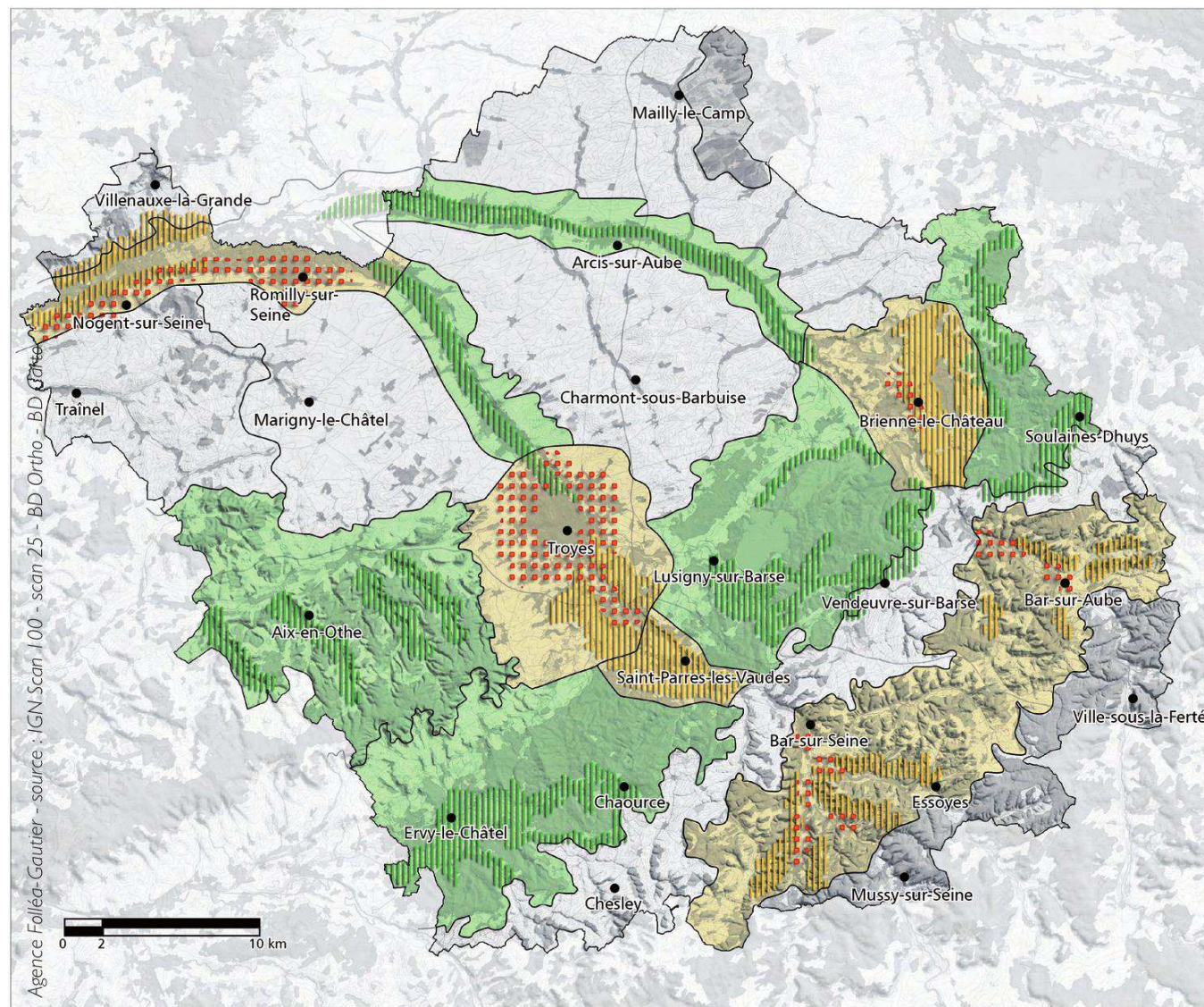
PARTIE 2

DYNAMIQUES ET ORIENTATIONS

1. LES PAYSAGES DE L'AUBE : DYNAMIQUES ET ORIENTATIONS
 - ORIENTATION 1 - LES PAYSAGES AGRICOLES
 - ORIENTATION 2 - LES PAYSAGES BÂTIS
 - ORIENTATION 3 - LES PAYSAGES NATURELS
 - ORIENTATION 4 - LES PAYSAGES DES INFRASTRUCTURES
2. SYNTHÈSES DES DYNAMIQUES ET DES ORIENTATIONS

SYNTHÈSE SPATIALE DES DYNAMIQUES PAR UNITÉ DE PAYSAGE :

DES PROCESSUS DE MODIFICATION DES PAYSAGES QUI N'INTERVIENNENT PAS AVEC LA MÊME INTENSITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE.



Les processus de modification des paysages n'interviennent pas avec la même intensité tout le territoire ; certains secteurs les subissent plus que d'autres ; et tous les paysages de l'Aube n'ont pas la même capacité à les supporter :

Paysages dont les principales caractéristiques sont stables et remarquables



Paysages agricoles complexes

- Le pays d'Othe, la champagne humide et le nord des vallées urbanisées de la Seine et de l'Aube cumulent à la fois des valeurs paysagères fortes et une pression relativement faible ; l'urbanisation s'y développe modérément ; l'agriculture, bien que modernisée, s'adapte aux terroirs et perpétue une certaine tradition agraire (prairies, vergers...). Pour autant, ces territoires n'en sont pas moins fragiles. Leur valeur justifie la mise en place de disposition de préservation et de protection.

Paysages dont les principales caractéristiques sont fragilisés par les dynamiques d'évolution en cours



Paysages subissant des processus de banalisation et pression urbaine



Paysages subissant des processus d'intensification et de simplification agricole

- D'autres secteurs, au contraire, sont sujets à des bouleversements majeurs qui déstabilisent l'équilibre des paysages, liés à la pression urbaine, à la banalisation des constructions récentes, à l'intensification agricole, à la simplification de la trame agraire... Il s'agit principalement de la plaine de Troyes, de la Bassée, des échancrures de la Seine et de l'Aube et du Barrois viticole.

Ces paysages nécessitent la mise en oeuvre de mesures de valorisation, réhabilitation ou de requalification.

- Les dynamiques d'évolution sur les unités de paysage non colorées restent relativement faibles. Pour autant, ces paysages n'offrent pas de caractéristiques particulièrement remarquables à l'échelle du département. Aussi, ces paysages nécessitent-ils des mesures de valorisation et de gestion.

1 - LES PAYSAGES DE L'AUBE : DYNAMIQUES ET ORIENTATIONS

Les grandes dynamiques de transformation des paysages de l'aube sont liées à quatre facteurs :

- Le changement des pratiques culturelles en agriculture qui suit le contexte économique européen,
- L'extension urbaine en périphérie des villes et des villages, souvent liée aux routes,
- La diminution de la surface des espaces naturels soumis à des pressions urbaines et agricoles croissantes.
- Les nouveaux réseaux de transport et d'énergie

Ces dynamiques peuvent engendrer des problèmes pour les paysages et provoquer la disparition de certaines valeurs paysagères. Dans ce document, elles sont analysées de façon critique. Sont-elles «valorisantes» ou «dévalorisantes» pour les paysages ?

Émergent ainsi les orientations et les pistes d'action possibles pour répondre aux enjeux majeurs du département :

- **ORIENTATION N°1 : LES PAYSAGES AGRICOLES**

vers une reconquête de la complexité des territoires ruraux

- **ORIENTATION N°2 : LES PAYSAGES BÂTIS**

vers un équilibre entre les sites urbains, les sites de nature et les espaces agricoles

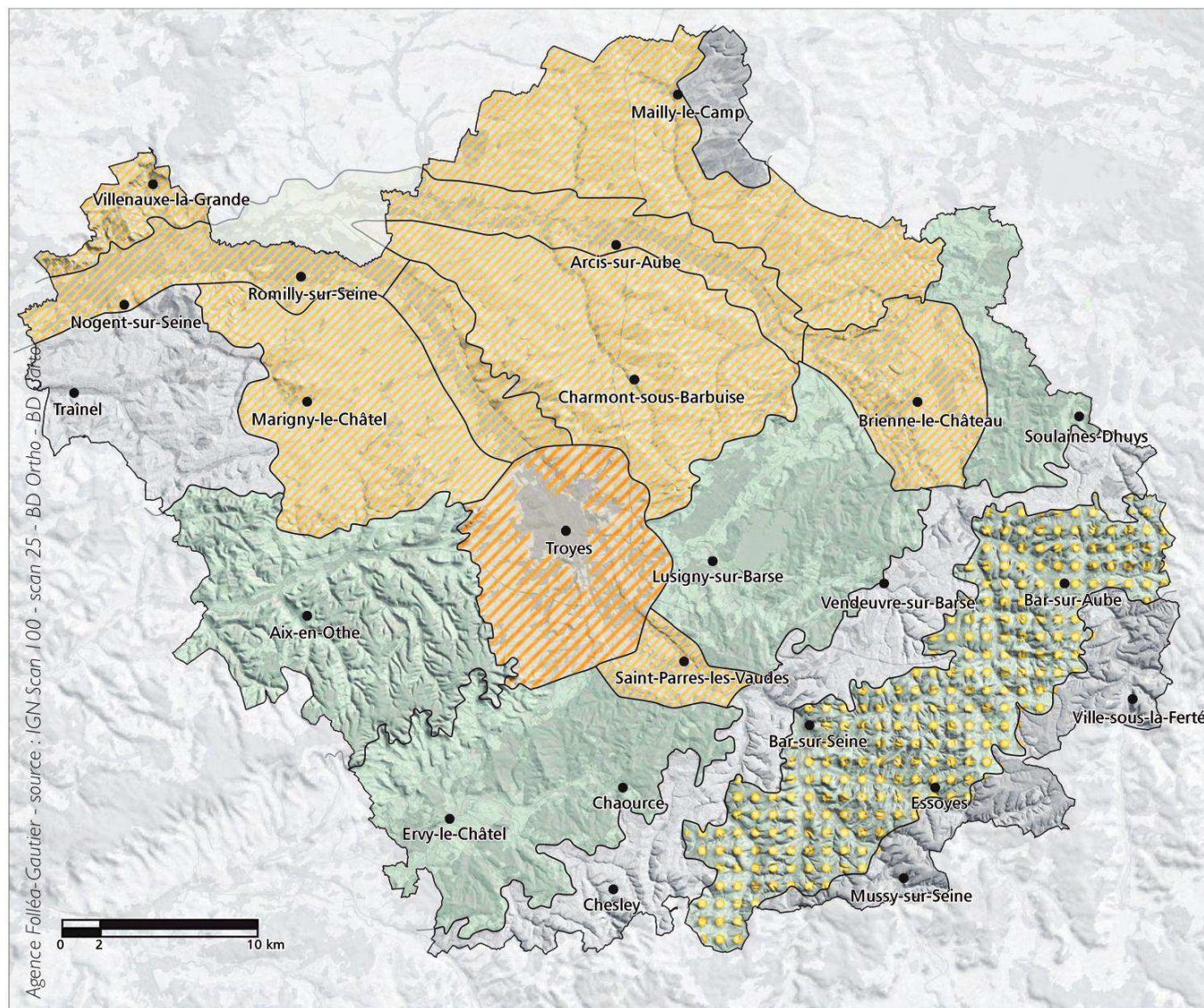
- **ORIENTATION N°3 : LES PAYSAGES DE NATURE**

vers une reconnaissance de la valeur écologique et paysagère des milieux naturels

- **ORIENTATION N°4 : LES PAYSAGES DES INFRASTRUCTURES**

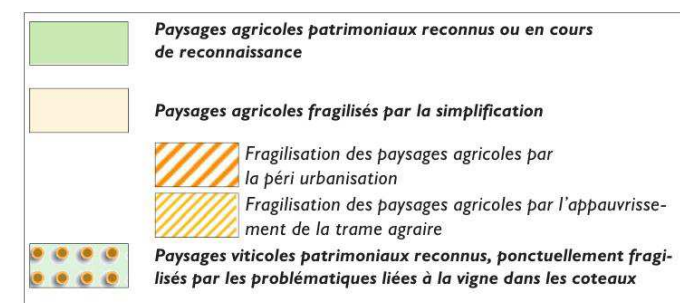
vers une prise en compte des paysages existants dans l'implantation des nouveaux réseaux de transport et d'énergie

VERS UNE RECONQUÊTE DE LA COMPLEXITÉ DES TERRITOIRES RURAUX



LE CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC :

- Une simplification des paysages agricoles par un appauvrissement des structures agraires
- La fragilisation des espaces agricoles autour de l'agglomération troyenne par l'avancée de l'urbanisation
- Une banalisation du paysage de la vigne dans les coteaux du Barrois lié au fort développement du Champagne
- L'émergence de paysages agricoles patrimoniaux (Champagne humide, Pays d'Othe, Barrois viticole)



ORIENTATION 1 : LES DYNAMIQUES

Une simplification des paysages agricoles :

par un appauvrissement des structures agraires, forestières, routières et villageoises



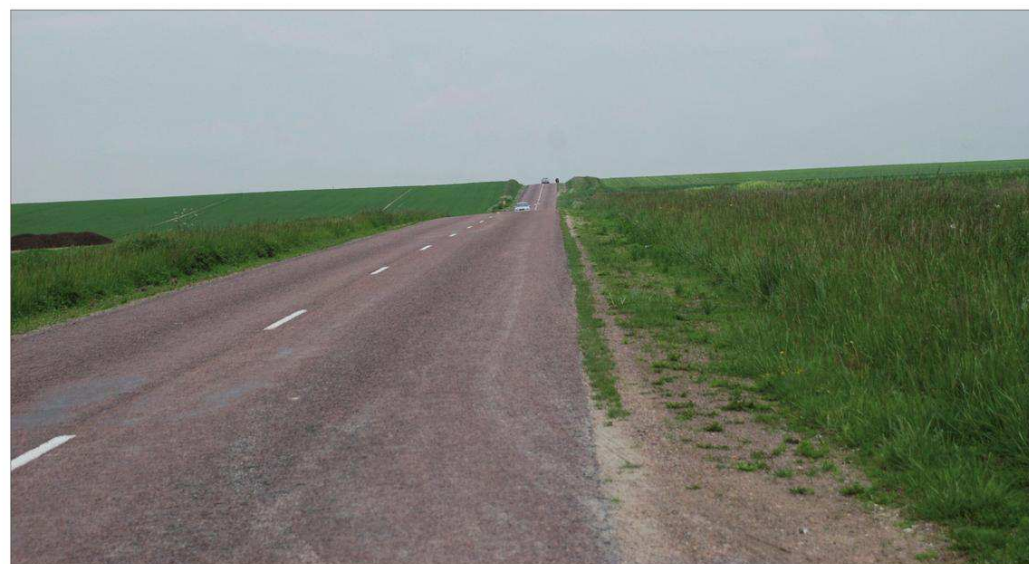
Simplification des grandes plaines agricoles par la disparition des arbres entraînant une monotonie.



Simplification des paysages viticoles par l'aplanissement des reliefs et la complète dissociation entre la vigne et la forêt.



Simplification des limites agricoles par le manque de transition entre la ville et l'espace cultivé.



Simplification du paysage de la route par suppression des arbres d'alignement.

ORIENTATION 1 : LES DYNAMIQUES

La dilatation des parcelles et la suppression des structures végétales

vers un agrandissement des surfaces par exploitation

- beaucoup de grandes surfaces (+ de 200ha) : cultures céréalières
- moins 40% de structures végétales (haies, arbres isolés, bosquets, pré-bois) en 30 ans

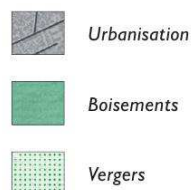
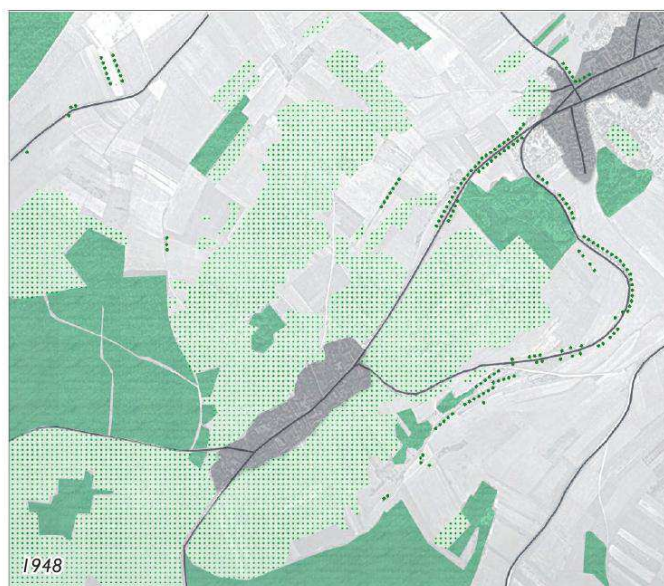


Evolution de la taille des parcelles agricoles à Marçilly-le-Hayer entre 1948 et 2007

ORIENTATION 1 : LES DYNAMIQUES

La disparition des vergers de hautes tiges

Il ne reste plus qu'une centaine d'hectares de vergers dans le pays d'Othe (à cheval sur l'Aube et l'Yonne)



Disparition radicale des vergers au Jars entre 1948 et 2007

ORIENTATION 1 : LES DYNAMIQUES

Un développement de la vigne qui tend parfois à fragiliser les paysages des coteaux du Barrois



Une implantation viticole nouvelle, peu respectueuse des milieux en place : certains coteaux pentus sont désormais déboisés, leur pente est uniformisée, les chemins agricoles sont larges et les abords des parcelles sont dépourvus de végétation.



Ouvrages précaires, peu valorisants pour les paysages du Champagne, et souvent insuffisants pour régler les problèmes de ruissellement engendrés par les nouvelles pratiques viticoles intensives.

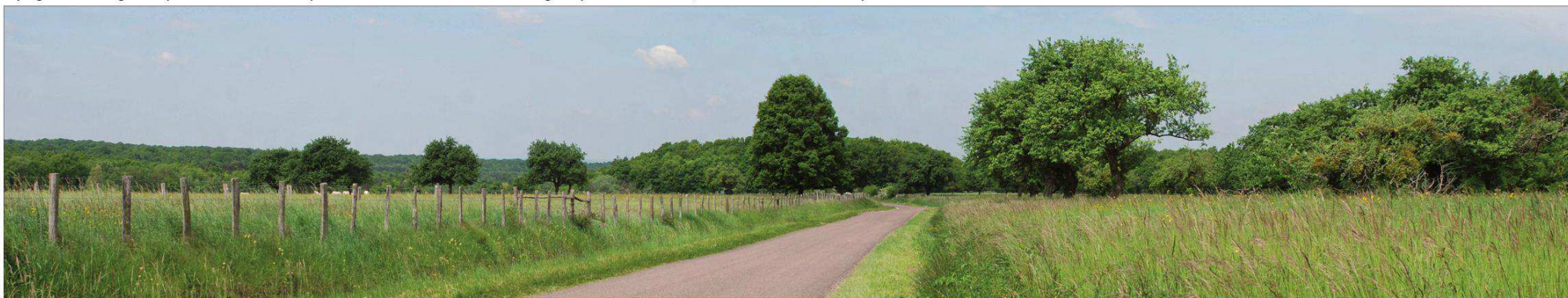
ORIENTATION 1 : LES DYNAMIQUES

L'émergence de paysages agricoles patrimoniaux liés à des cultures spécifiques

- Les coteaux viticoles du Barrois
- Les pâturages bocagers du Pays d'Amance
- Les collines du pays d'Othe et les vergers à cidre



Paysage viticole de grande qualité, très caractéristique du Barrois, structuré autour du village de piémont, avec des fonds de vallée cultivés, des pentes viticoles, et des sommets boisés.



Paysage de prairies typique du Pays d'Amance, avec ses prairies, ses arbres isolés et ses lisières forestières.



Paysage caractéristique du Pays d'Othe montrant une belle harmonie entre les reliefs, les cultures, les boisements et les zones bâties.

Retrouver de la complexité dans les paysages agricoles

- POUR RETROUVER UNE ÉCHELLE À CES TERRITOIRES,
- POUR CRÉER DES LIEUX DE PROMENADE,
- POUR MAINTENIR DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES,
- POUR RENFORCER LA BIODIVERSITÉ,
- POUR INFILTRER LES EAUX DE RUISSELLEMENT.

ORIENTATION 1 : LES PISTES D' ACTIONS

Réintroduire des structures végétales compatibles avec l'espace agricole

- Identifier, inventorier et préserver l'existant : réseaux de haies, arbres isolés, vergers et bosquets.
- Réintroduire des structures végétales compatibles avec l'espace agricole, si possible génératrices de revenus pour les exploitants et compatibles avec la PAC (sur les limites parcellaires, à la croisée des routes, aux entrées de village, sur les routes des fermes,...).



Arbres isolés ponctuant la plaine de Champagne. Parfois, un seul arbre suffit à redonner une échelle à un paysage.



Haies champêtres maintenues en limite de parcelles céréalières.

ORIENTATION 1 : LES PISTES D' ACTIONS

Développer les relations entre l'espace agricole et les autres milieux



Les lisières forestières : des espaces d'imbrication riches pour les paysages et pour la biodiversité.



Des bandes enherbées entre les rangs de vigne améliorent l'infiltration de l'eau et diminuent le travail de retournement des sols.

- Recomposer des lisières forestières complexes (l'orée du bois ou le pré-bois) plus riches écologiquement et favorables à de nouvelles pratiques mixtes et partagées (cultures diversifiées et cheminements). Soutenir le développement ponctuel de l'agroforesterie (association sur la même parcelle de culture et de production forestière).

- Respecter les contraintes de reliefs dans l'implantation de nouvelles parcelles viticoles. Réduire la taille des parcelles à mesure que la pente augmente et limiter les terrassements conduisant à créer des talus trop raides sur lesquels la végétation ne peut se développer (roche à nue).
- Imposer un recul d'implantation de la vigne par rapport à la forêt des coteaux pour laisser une bande enherbée ou arbustive en vue de recréer une lisière forestière.
- Préserver des espaces non cultivés dans les fonds de talwegs pour capter et infiltrer les eaux de ruissellement et permettre que s'y développe une végétation spontanée riche en biodiversité et valorisante pour les paysages.
- Créer des chemins d'accès enherbés entre les parcelles viticoles et favoriser l'enherbement entre les rangs de vignes qui diminuent les effets de ruissellement et d'érosion des sols.



Des espaces boisés dans les talwegs apportent une continuité écologique et favorisent la biodiversité.

ORIENTATION 1 : LES PISTES D' ACTIONS

Recomposer des espaces de transition entre les villages et l'espace agricole :

- Retrouver des lisières végétales autour des villages en préservant des parcelles jardinées, en prairies ou plantées de vergers sur le pourtour des zones bâties. Maintenir les fonds de parcelles en limite de l'espace agricole inconstructibles pour ménager des jardins plantés en transition douce avec l'étendue agricole.
- Préserver et développer les réseaux de chemins. Retrouver des continuités publiques sur les limites de parcelles agricoles. Accompagner ces chemins de quelques plantations qui animent le parcours et offrent de l'ombre au promeneur. Aménager des «tours» de villages en lien avec les lisières végétales.

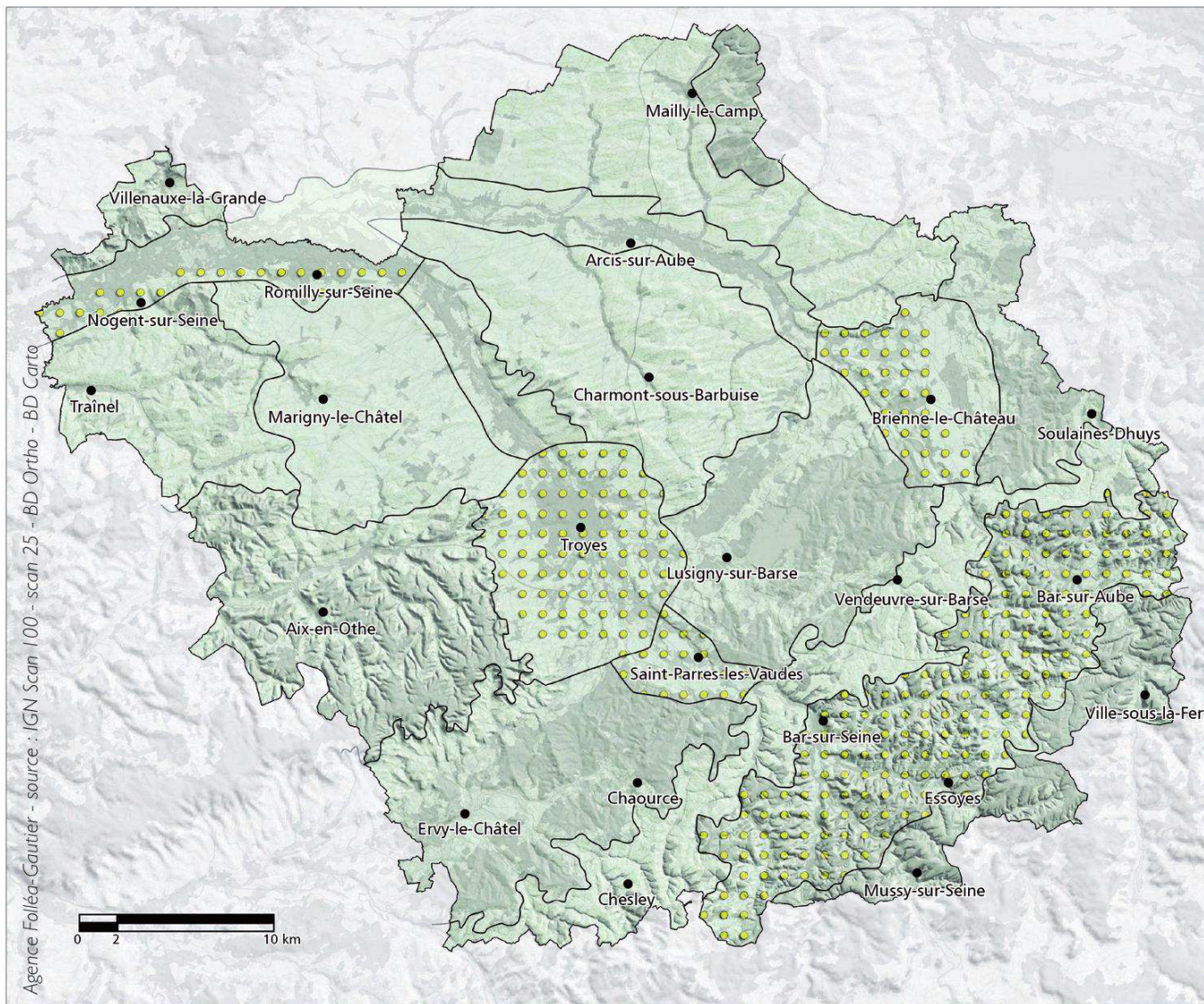


Les Riceys : un village rural dans son écrin végétal. Une belle transition entre le village et son espace agricole.



Les ceintures végétales : une transition douce entre le village et l'espace agricole ,capable «d'absorber» les nouvelles constructions du village.

VERS UN ÉQUILIBRE ENTRE LES SITES URBAINS, LES SITES DE NATURE ET LES ESPACES AGRICOLES



LE CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC :

- Un patrimoine architectural et urbain de grande qualité
- La diffusion urbaine autour de Troyes
- L'apparition de nouveaux paysages urbanisés dans les périphéries des villes (Troyes, Romilly-sur-Seine) : nappes de lotissements et zones d'activités
- Une banalisation en cours des paysages des villages (architecture stéréotypée, perte de qualité des espaces publics)
- L'amorce récente d'une recherche de qualité dans les nouveaux aménagements urbains

ORIENTATION 2 : LES DYNAMIQUES

La diffusion urbaine autour de Troyes et l'apparition de nouveaux paysages urbanisés à la périphérie des villes

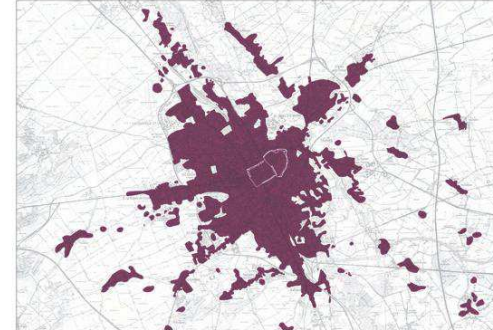
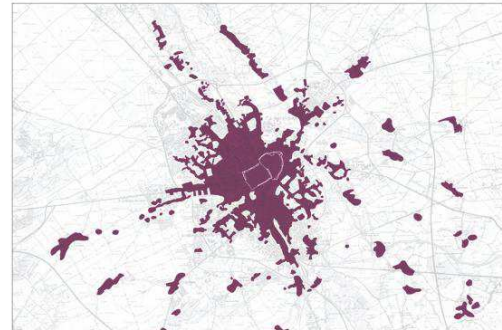
- une progression continue du logement individuel entre 1999 et 2007 : 715 hectares construits sur une surface moyenne de 1600 m²/logement sur l'aire urbaine de Troyes
- des villages autour de Troyes qui se transforment en une banlieue d'agglomération
- des continuités bâties le long des routes
- de grandes surfaces d'activités sans mixité
- une prédominance de la voiture pour se déplacer.

1911

1955

1983

2007



Evolution urbaine de l'agglomération troyenne entre 1911 et 2007



L'étalement urbain se fait généralement sous trois formes : l'urbanisation individuelle en périphérie (1), des zones d'activités en entrée de ville (2), l'urbanisation linéaire au fil de la route (3).

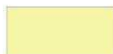





ORIENTATION 2 : LES DYNAMIQUES

Une banalisation des paysages bâtis et des conflits d'usages et d'espaces aux portes des villes

A la périphérie des villes et des villages apparaissent de nouveaux paysages urbanisés très consommateurs d'espace. Ils fractionnent et ensèrent progressivement les surfaces agricoles et rattrapent les fermes isolées et les hameaux. La confrontation directe du bâti avec l'espace agricole, en l'absence de transition douce, génère des conflits d'usages importants. Ce phénomène est accentué par le manque de mixité des opérations de construction : zones d'activités, nappe pavillonnaire, ensembles d'immeubles collectifs...

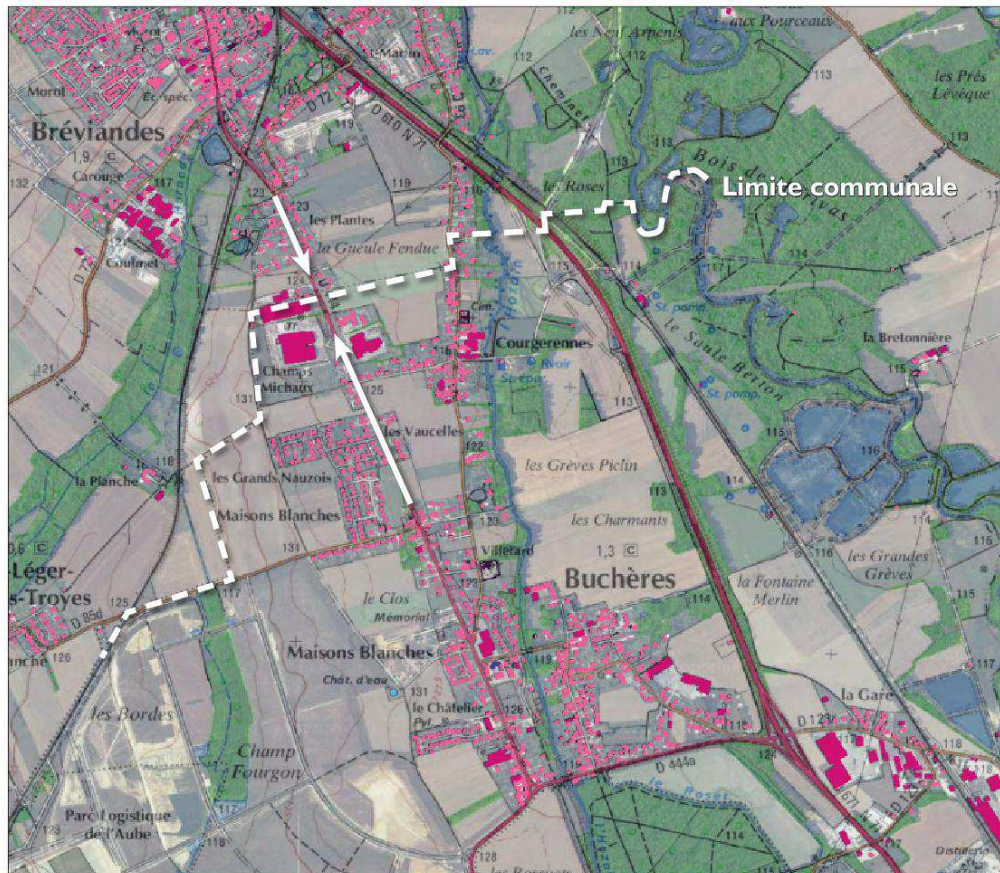


 Tissu urbain ancien ou fermes isolées
 Tissu pavillonnaire

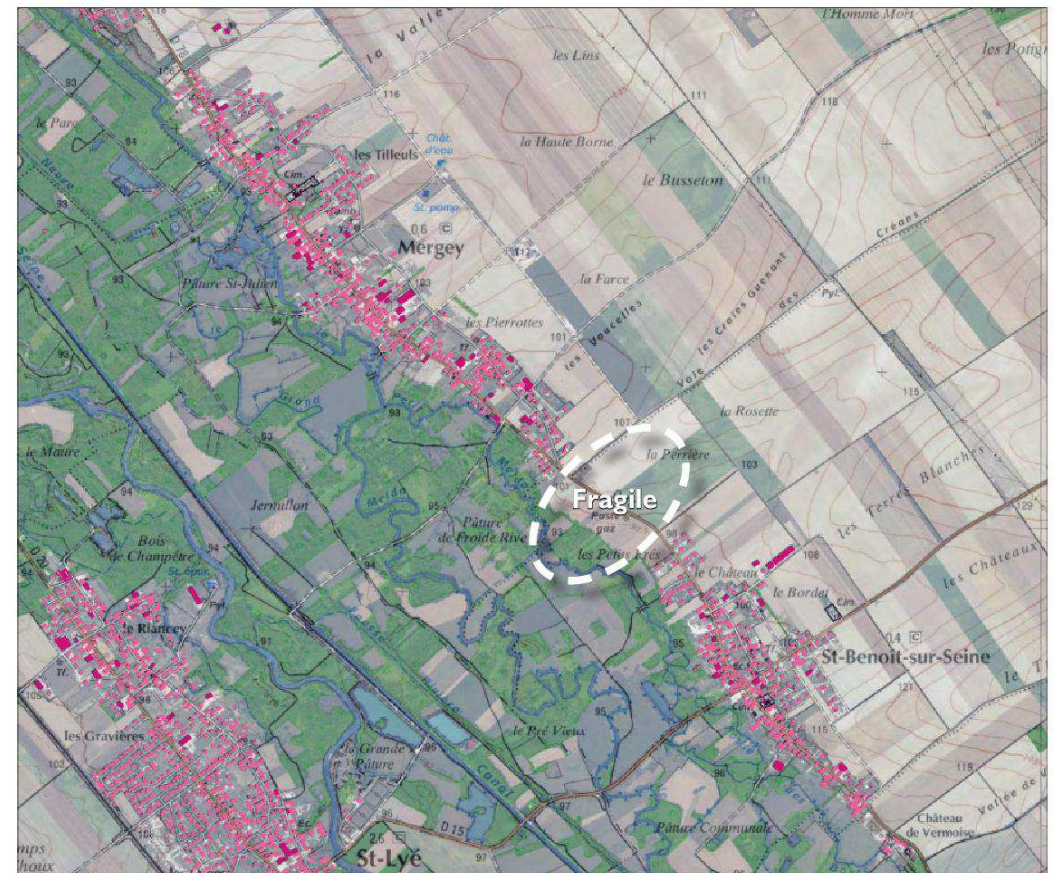
 Tissu urbain collectif
 Tissu industriel

ORIENTATION 2 : LES DYNAMIQUES

L'urbanisation linéaire le long des routes



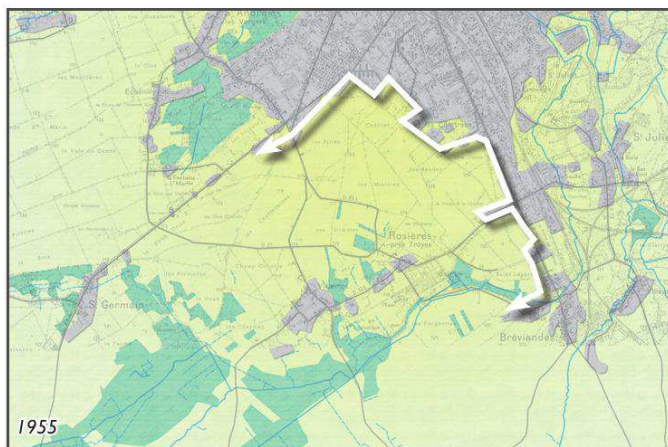
Urbanisation qui s'allonge au sud de Troyes sur la RD444 entre Buchères et Bréviandes.



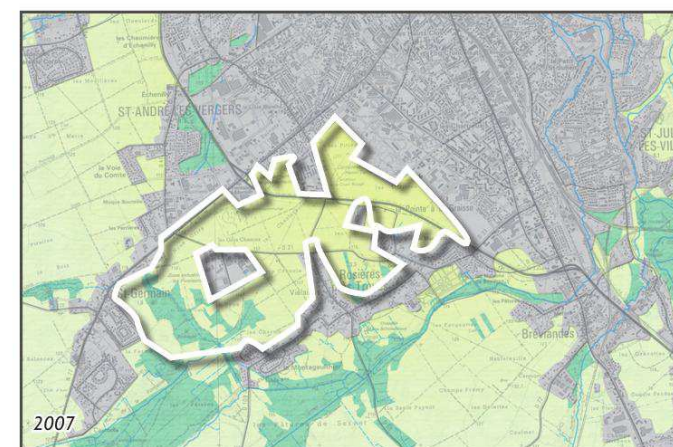
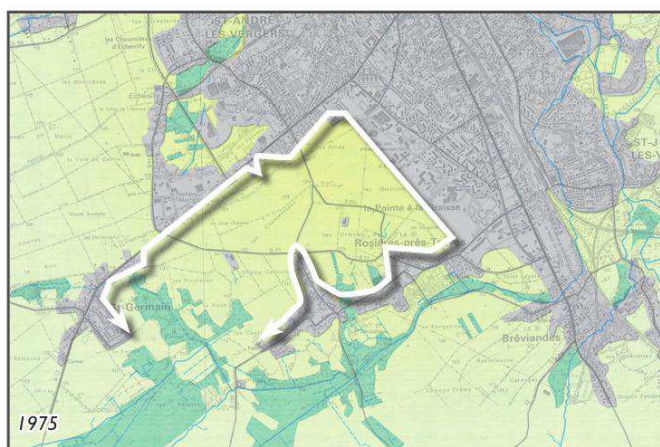
Villages de Mergey et Saint-Benoit-sur-Seine, risquant de se rejoindre pour former un seul ensemble de plus de 4 km.

ORIENTATION 2 : LES DYNAMIQUES

La fragilisation des espaces agricoles autour des conurbations



Phagocytage de l'espace agricole à Rosières-près-Troyes entre 1955 et 2007



L'espace agricole est aujourd'hui cerné par l'urbanisation et coupé des grandes plaines cultivées.



Photo aérienne de Rosières-près-Troyes en 2007

ORIENTATION 2 : LES DYNAMIQUES

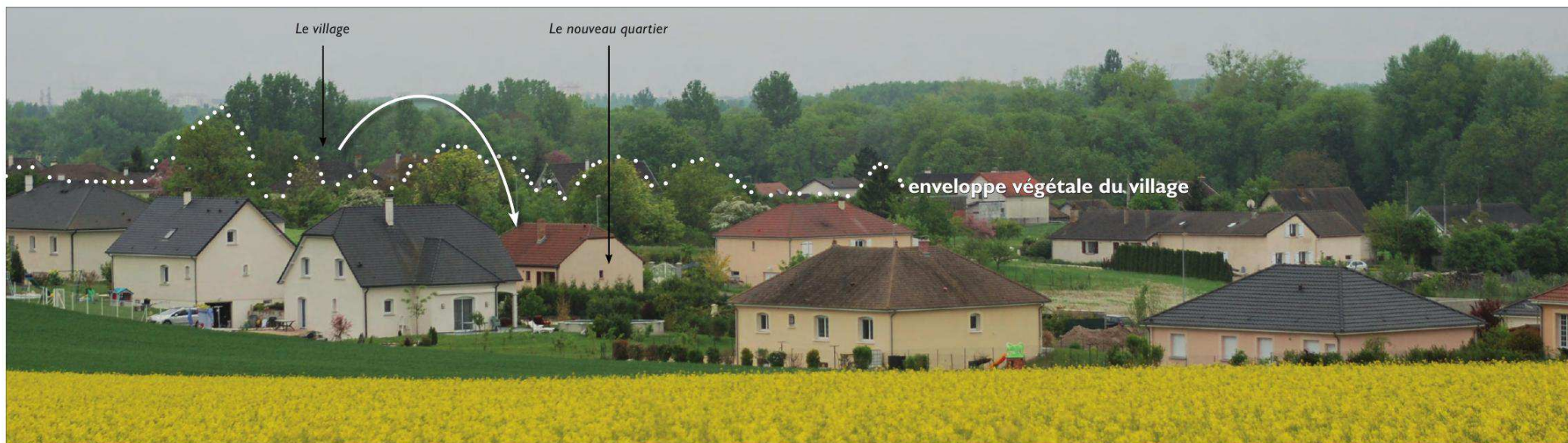
Une banalisation des paysages des villages par une architecture stéréotypée et par la disparition des ceintures végétales



Lotissement banal sans rapport avec les formes architecturales et urbaines locales.



Accès en impasse dans un nouveau quartier construit sans transition végétale avec les cultures.



Constructions standardisées à l'extérieur des limites végétales du village.

ORIENTATION 2 : LES DYNAMIQUES

La perte de qualité des espaces publics souvent aménagés au profit de la voiture



La voiture, présente partout, prend la place du piéton sur les trottoirs et les places désormais dédiés au stationnement ou à la circulation.



A Nogent-sur-Seine, le centre-ville a très peu changé depuis le début du XXème siècle, mais la voiture a largement modifié l'usage et la perception des espaces publics.



Traitement de l'espace public avec un vocabulaire routier inadaptpé au contexte de centre urbain.

Organiser le développement urbain en vue de prolonger la qualité patrimoniale existante et dans un souci d'équilibre entre les sites urbains, les espaces de nature et les espaces agricoles

- POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DES HABITANTS
- POUR MAINTENIR DES ESPACES DE NATURE PROCHES DES VILLES ET DES VILLAGES,
- POUR DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE SPÉCIFIQUE EN LIEN AVEC LES VILLES

ORIENTATION 2 : LES PISTES D' ACTIONS

Construire en favorisant l'économie de l'espace :

- Stopper l'urbanisation linéaire le long des routes et plus particulièrement dans les vallées et pour les villages dans l'agglomération de Troyes. Maintenir des respirations urbaines entre les communes, nécessaires à leur identité et leur caractère propre.
- Limiter le développement de l'habitat individuel traditionnel, consommateur d'espace et favoriser des formes urbaines plus compactes (habitat intermédiaire, habitat collectif) : réalisation de simulation d'implantation du bâti en intégrant l'économie du foncier.
- Conforter les centralités des bourgs et plus particulièrement les principaux centres urbains (Troyes, Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine). Privilégier les opérations de densification urbaine autour des transports collectifs.
- Permettre aux espaces urbanisés de se renouveler sur eux-mêmes : mutabilité du foncier, incitation à la construction des espaces délaissés près des centres urbains, à la résorption des friches, au rehaussement des constructions basses.



Photomontage pour un urbanisme dense et diversifié : Atelier Philippe Madec - Architecte

ORIENTATION 2 : LES PISTES D' ACTIONS

Identifier les sites d'implantation du bâti :

- Alimenter les choix de constructibilité des terrains par une étude paysagère à l'échelle communale ou intercommunale : logique d'implantation du bâti dans le paysage (dans une vallée, sur un plateau ou à flanc de coteau), en veillant à insérer les nouvelles constructions dans leur environnement (rapport à la pente, orientation, exposition, recul par rapport à la route, préservation du végétal existant, rapport d'échelle) et dans le souci de compléter la trame urbaine et de favoriser la continuité de la trame verte et bleue.
- Faire appel à des concepteurs, hommes de l'art (architecte, urbaniste, paysagiste), pour tout projet conséquent d'aménagement ou de construction.
- Promouvoir la réalisation d'opérations exemplaires en suscitant et soutenant des projets innovants en matière d'urbanisme : mixité des fonctions : habitats, commerces, bureaux ; mixité des logements : individuels, collectifs ; mixité sociale : logements privés et logements sociaux ; proximité des transports en communs, proximités des services ; réseau de circulations douce.



Une implantation du bourg sur la ligne de crête qui offre une silhouette remarquable dans le paysage.

ORIENTATION 2 : LES PISTES D' ACTIONS

Promouvoir une architecture et un urbanisme contemporain de qualité :

- Prendre en compte certaines caractéristiques propres à l'architecture et à l'urbanisme traditionnel pour les constructions nouvelles.
- Favoriser une architecture bio-climatique qui par son orientation et le choix des matériaux, optimise les apports de chaleur naturelle, l'inertie du sol et la végétation présente sur le site.
- Limiter au maximum l'imperméabilisation des sols (accès, terrasse, stationnement) en favorisant des matériaux poreux et la végétalisation des sols pour diminuer les eaux de ruissellement. Récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts.



Extension architecturale dont la volumétrie est en rapport avec la maison d'origine.

ORIENTATION 2 : LES PISTES D' ACTIONS

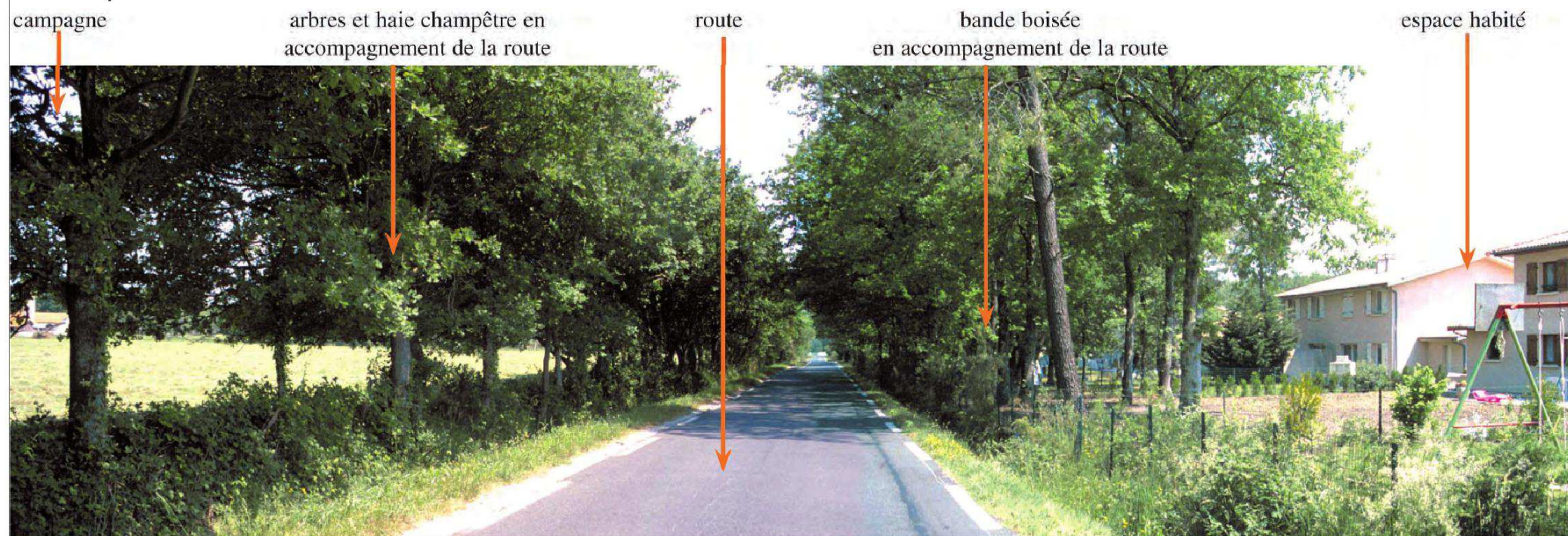
Organiser de façon durable le territoire en identifiant clairement les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels :

- Constituer des interfaces, des lisières urbaines, qui participent à la protection physique des espaces agricoles et améliorer l'image des façades urbaines en aménageant des transitions plantées, à la limite de la ville et de l'espace agricole ou naturel. Ces lisières urbaines peuvent contribuer aux continuités écologiques de la trame verte et bleue.
- Proposer des espaces de convivialité urbaine dans ces lisières en multipliant les usages de loisirs et les promenades pour les riverains et permettre une plus grande proximité entre la ville et l'espace rural en multipliant les échanges.



Photomontage pour illustrer des cheminements et des usages variés dans les lisières urbaines. (Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes).

Cas d'exemple en Gironde



Exemple de transition douce entre espace habité et campagne à Pessac-Mérignac (33). Illustration extraite du SCOT de l'agglomération bordelaise (A'URBA - Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes).

ORIENTATION 2 : LES PISTES D' ACTIONS

Soutenir l'agriculture aux portes des villes, et encourager le développement de filières ou de productions spécifiques, génératrices de richesses paysagères (vergers, maraîchage, horticolture, cressonnères, plantes aromatiques,...) en symbiose avec les quartiers urbains riverains :

- Pérenniser durablement les espaces agricoles sur les lisières de l'agglomération de Troyes, afin de supprimer la spéculation foncière sur ces terrains et d'assurer aux agriculteurs une stabilité de leurs terres nécessaires pour leur exploitation.
- Maintenir des itinéraires de continuité agricole entre les exploitations et éviter tout encerclement ou enfermement de terres agricoles qui risquent à terme d'être inexploitable. Créer un plan de circulation agricole pour accéder aux parcelles, déconnecté des circulations routières.
- Encourager l'innovation en matière de filière agricole et notamment celles qui profitent de la proximité urbaine pour le débouché des produits. Favoriser les exploitations d'agriculture biologique. Développer des circuits courts de distribution pour les produits issus de l'agriculture vers les villes riveraines, les supermarchés locaux, les cantines scolaires ou d'entreprises (Le Grenelle II, à l'horizon 2012, demande que 20% des produits utilisés dans les cantines scolaires soient issus d'une agriculture biologique de proximité)
- Organiser des rencontres entre les habitants et les agriculteurs. Développer des pistes cyclables et des chemins sur les limites des parcelles agricoles accessibles au public.



Maraîchage aux portes de la ville, Île de France, Saux-lès-Chartreux : l'imbrication fine de l'agriculture et de l'urbanisation permet de maintenir des paysages ouverts et variés au contact des villes, tout en garantissant des circuits de production et de ventes plus directs pour les agriculteurs.

ORIENTATION 2 : LES PISTES D' ACTIONS

Valoriser l'espace public en adaptant l'aménagement au contexte urbain ou villageois :

L'usage de la pierre et de l'herbe permet de préserver l'aspect rural des villages tout en offrant une image soignée de qualité. Dans ces contextes, la discrétion du mobilier urbain est primordiale afin de ne pas banaliser l'espace public. Le minéral, préféré dans les espaces publics des centres, est réduit au minimum aux abords des villages afin de permettre une transition douce avec les paysages agricoles voisins et de limiter l'impact de la route au profit de l'architecture.



Traitement des trottoirs avec des matériaux nobles qui répondent bien à l'architecture.



Trottoirs plantés et enherbés particulièrement adaptés au contexte rural.

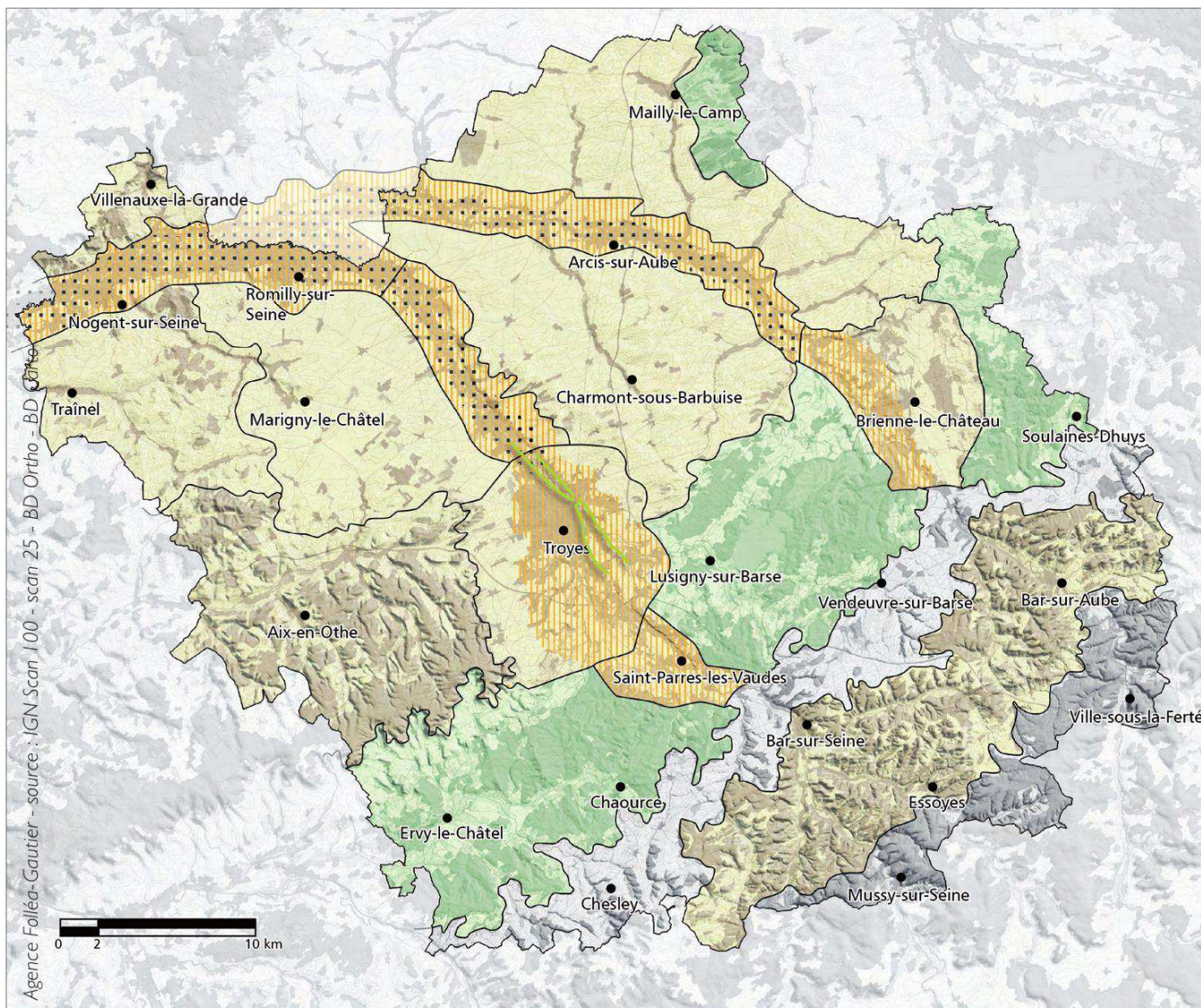


Vaste espace enherbé qui met en valeur l'architecture.



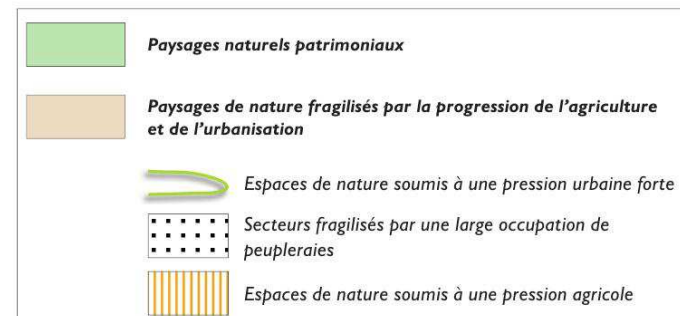
L'usage minimum du mobilier urbain participe au charme sobre et discret de ce village.

VERS UNE RECONNAISSANCE DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DES MILIEUX NATURELS



LE CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC :

- La disparition de nombreuses zones humides au bénéfice de l'agriculture
- La fragilisation des espaces de nature par la pression des extensions urbaines
- Une dénaturation des bords de l'eau par le durcissement des berges et des ouvrages hydrauliques
- La fermeture des fonds de vallées par le développement des peupleraies
- La reconnaissance et la valorisation des espaces de nature



ORIENTATIONS 3 : LES DYNAMIQUES

Une fragilisation des paysages de nature

par la pression des nouvelles zones bâties ou de l'agriculture et la fermeture des vallées par le développement des peupleraies.



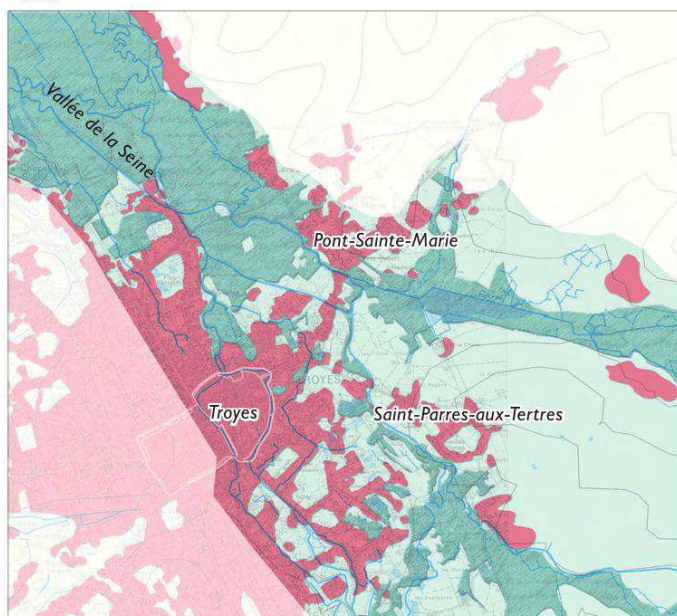
Végétation abondante en fond de vallée entraînant une fermeture des paysages.

ORIENTATIONS 3 : LES DYNAMIQUES

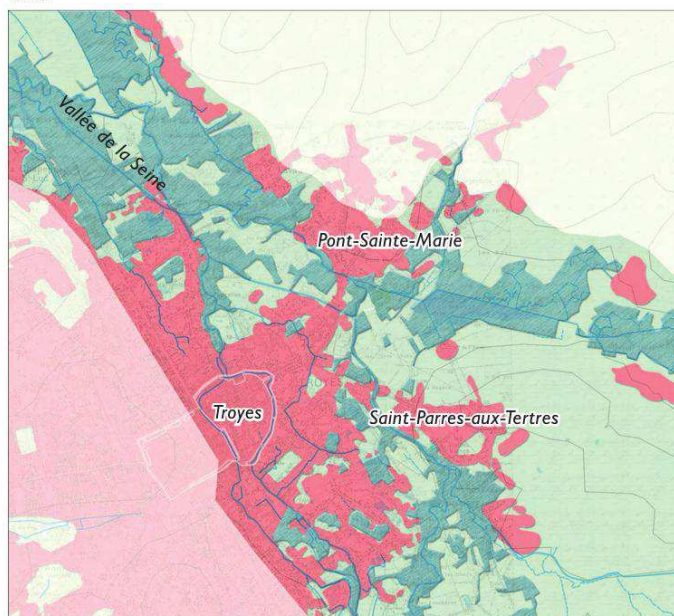
Le disparition des espaces humides au profit de l'urbanisation et des infrastructures et la rupture des continuités écologiques



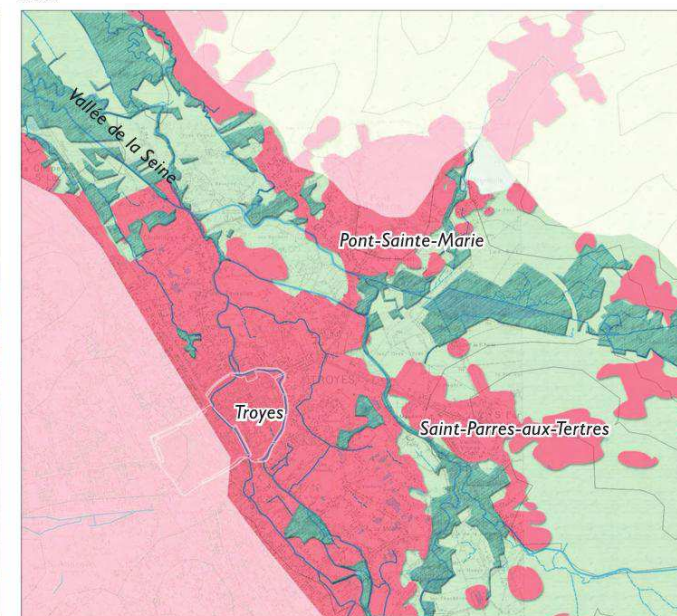
1955



1975



2007



Avec la progression du bâti à la périphérie de Troyes s'opère une réduction des espaces naturels des bords de Seine :

- En 1955, une continuité d'espaces boisés et de prairies humides accompagne les nombreux bras du fleuve et de ses affluents, créant une épaisse zone humide mesurant la largeur de la vallée au nord de la ville.
- Dès 1975, la ville grignote l'espace agricole qui doit conquérir de nouvelles terres pour se maintenir, aux dépens des espaces naturels. Les zones humides sont réduites et les continuités fragmentées.
- C'est ce même processus qui perdure aujourd'hui, avec, en 2007, une nette réduction des espaces naturels dont la continuité s'interrompt à l'intérieur des villes. L'urbanisation gagne les zones humides et inondables en s'allongeant le long des routes pour former une agglomération dépourvue de respirations.

ORIENTATIONS 3 : LES DYNAMIQUES

Le durcissement des berges et la création d'ouvrages hydrauliques peu valorisants

L'usage de matériaux comme le béton et l'enrobé relève d'avantage du vocabulaire urbain que naturel. Les paysages traversés par ces ouvrages méritent davantage de discrétion, afin de permettre une parfaite harmonisation entre les canaux et les sites traversés.



Ouvrage peu valorisant dans un contexte rural à dominante naturelle : aspect vieilli, emprise massive, image peu végétale...



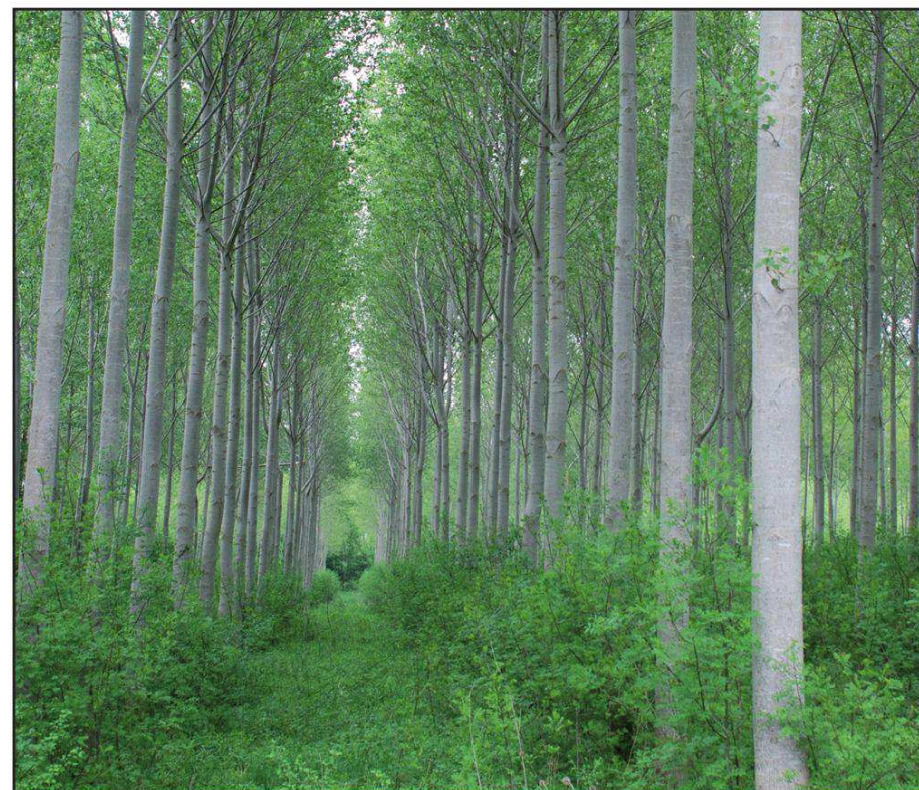
Ancien canal de la Haute-Seine : les matériaux employés pour l'aménagement des berges sont peu adaptés à un contexte rural (métal, béton, enrobé...).

ORIENTATIONS 3 : LES DYNAMIQUES

Le développement des peupleraies au aux dépens des prairies humides



Entre 1948 et 2007, les peupleraies ont progressé de manière importante, occupant largement les fonds de vallées humides, au détriment des prairies et des espaces naturels.



Évolution de la peupleraie à Marcilly-le-Hayer entre 1948 et 2007

ORIENTATIONS 3 : LES DYNAMIQUES

Les sites d'extraction des gravières dans les plaines alluviales



Lorsqu'ils sont en exploitation, les sites d'extraction sont peu valorisants pour les paysages de bord de l'eau.



Une fois l'activité terminée, les sites sont souvent reconvertis en bassins, mais leur mise en valeur paysagère et écologique reste minimale, et leur privatisation en limite fortement l'intérêt.



Vue aérienne de l'échancrure de Seine, à l'amont de Troyes, avec sa mosaïque de bassins issus d'une ancienne exploitation de matériaux alluviaux.

ORIENTATIONS 3 : LES DYNAMIQUES

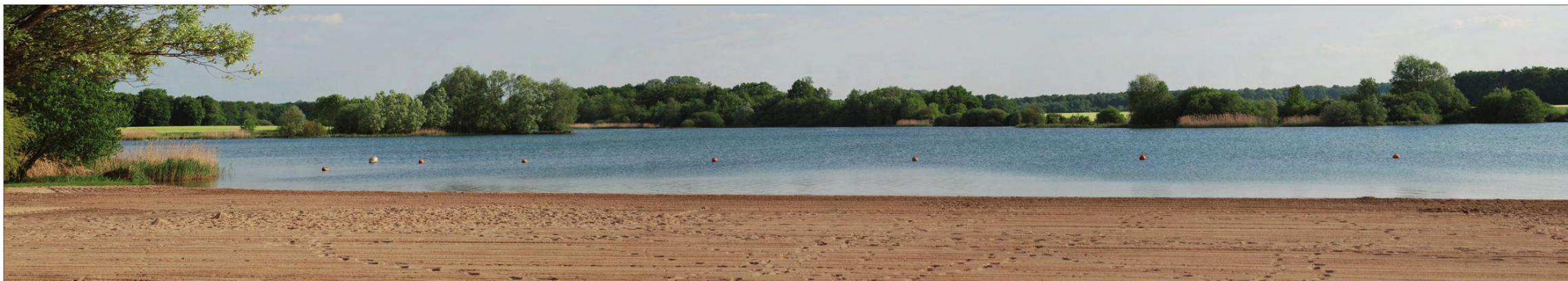
La pression de l'agriculture sur les zones boisées



Les espaces naturels des plaines agricoles se résument souvent à quelques petits bois de plein champs isolés au coeur des immenses parcelles agricoles.

ORIENTATIONS 3 : LES DYNAMIQUES

La reconversion d'anciens étangs en espaces naturels accessibles au public



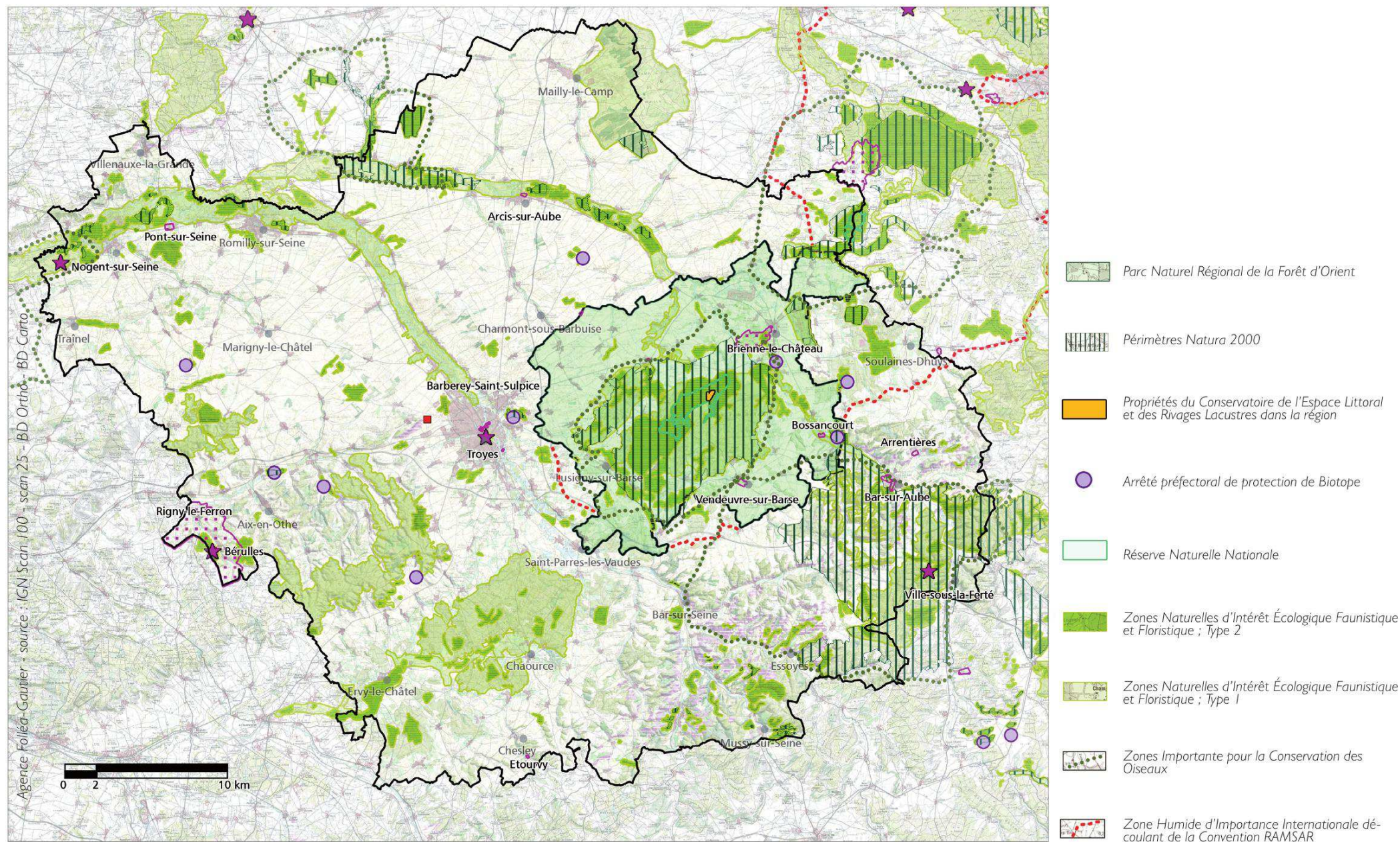
Lac d'Amance et Lac d'Orient, dont la vocation première de gestion des crues de la Seine s'est vue peu à peu complétée par une vocation écologique et touristique.



Ancienne carrière reconvertie en espace naturel humide accessible au public, avec de nouvelles plantations d'arbres sur les berges. La Ballastière, à Nogent-sur-Seine.

ORIENTATIONS 3 : LES DYNAMIQUES

La prise en compte croissante du patrimoine naturel



Reconnaître la valeur écologique et paysagère des espaces naturels : zones humides en fonds de vallées, boisements et forêts, coteaux boisés, pelouses calcaires.

- POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ
- POUR MAINTENIR UNE GRANDE VARIÉTÉ DE MILIEUX ET D'HABITATS
- POUR ENCOURAGER LA DÉCOUVERTE DE LA NATURE PAR LE PLUS GRAND NOMBRE

ORIENTATIONS 3 : LES PISTES D' ACTIONS

Renforcer la vocation naturelle des fonds de vallées :

- Reconnaître la valeur écologique et paysagère des zones humides (étangs, prairies humides, marais,...) et protéger ces zones contre l'extension de l'agriculture et des zones bâties.
- Appliquer une gestion différenciée des zones humides permettant une plus grande quiétude pour la faune. Préserver la valeur ornithologique des milieux et prévoir des espaces inaccessibles au public qui constitueront des refuges pour les espèces sensibles au dérangement.
- Réserver des prairies ou espaces ouverts pour l'épanchement des crues.
- Gérer les ripisylves dans un souci de diversité floristique en préservant une certaine transparence visuelle.
- Maîtriser le développement forestier (notamment les peupleraies) dans les marais afin de garder des transparences visuelles dans la vallée et de maintenir une biodiversité propre aux zones humides. Organiser des cheminements de découverte des paysages de marais (notamment dans la Bassée) et assurer des continuités de cheminements le long des rivières.



La richesse des fonds de vallée humides vient de la variété des milieux associés : prairies pâturées, mares, peupleraies...

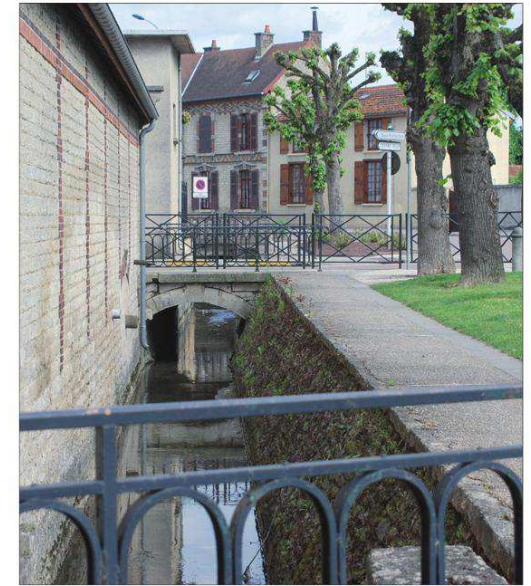
ORIENTATIONS 3 : LES PISTES D' ACTIONS

Maintenir la continuité de nature dans les villes grâce au fil de l'eau :

- Mettre en valeur l'eau dans les traversées urbaines et maintenir des continuités avec les espaces de nature hors des centres-villes. Plus particulièrement, préserver les espaces naturels et agricoles autour de la Seine dans sa traversée de l'agglomération troyenne. Aménager des cheminements dans ces espaces naturels pour permettre aux habitants de Troyes de mieux profiter de ces paysages de nature.
- Promouvoir la qualité architecturale des aménagements hydrauliques (bassins, digues, berges, ouvrages d'art,...). Faire appel à des hommes de l'art pour leur conception et leur mise en œuvre.
- Préserver et valoriser le petit patrimoine lié à l'eau (canal, douves, écluses, pont, barrages, lavoir,...), notamment dans les villes et villages du Barrois.
- Développer des espaces publics diversifiés et accessibles au bord de l'eau et les connecter aux espaces publics riverains.



L'Ource à Essoyes, large et peu profonde, offre un premier plan de charme à l'architecture.



Bief ceinturant le centre ancien de Bars-sur-Aube, porteur d'une véritable valeur patrimoniale pour la ville.



La Seine à Nogent-sur-Seine, accompagnée sur son cours par une architecture remarquable et une végétation omniprésente.

ORIENTATIONS 3 : LES PISTES D' ACTIONS

Reconnaître les coteaux et les reliefs singuliers (cuesta, marche, côte) comme des espaces de nature rares et précieux :

- Inventorier et identifier le patrimoine naturel des coteaux (ensembles forestiers, pelouses calcaires, vergers, flore spécifique,...).
- Promouvoir une gestion équilibrée des coteaux pour maintenir des espaces ouverts.
- Créer des circulations douces alternatives aux routes permettant de parcourir les pentes ou les crêtes. Plus particulièrement, créer une promenade des coteaux sur le rebord du pays d'Othe, s'ouvrant visuellement sur la plaine de Troyes.
- Valoriser et gérer les principales ouvertures visuelles sur les vallées.
- Reconnaître et préserver les reliefs particuliers des coteaux : avancées, pointes, rebords, côtes,...et mettre en scène ces lieux belvédères par un aménagement sobre et discret.
- Retrouver des débouchés économiques à l'entretien des boisements privés. Soutenir la gestion forestière des coteaux en développant des filières de production (bois de chauffe, Bois raméal fragmenté (BRF),...).



Le maintien d'espaces ouverts sur les coteaux prend tout son importance dans ce contexte de très grande proximité entre le relief et la ville.



Les cultures en rideau, présentes sur les pentes douces des coteaux de la Seine, animent les coteaux et offrent un paysage singulier.



Les reliefs très caractéristiques du Barrois, avec des fonds de vallées très plats et des coteaux raides festonnés, est magnifié par le contraste entre l'espace agricole ouvert et les boisements denses sur les pentes.

ORIENTATIONS 3 : LES PISTES D' ACTIONS

Organiser et gérer les activités de loisirs dans les espaces naturels en veillant, en premier lieu, à préserver la richesse écologique :

- Mettre en valeur les étangs, naturels ou issus des exploitations de gravières, par une gestion légère des abords (défrichements, élagages), en favorisant la reconquête naturelle des berges par une strate herbacée propice aux milieux humides.
- Privilégier des activités nécessitant peu d'aménagements (baignade, promenade, cyclisme, pique-nique, pêche,...)
- Organiser les stationnements et l'accueil du public par des aménagements discrets : petites poches de stationnement entourée d'arbres, clôture végétale, chemin d'accès enherbé ou en stabilisé, signalétique d'orientation et pédagogique discrète,...

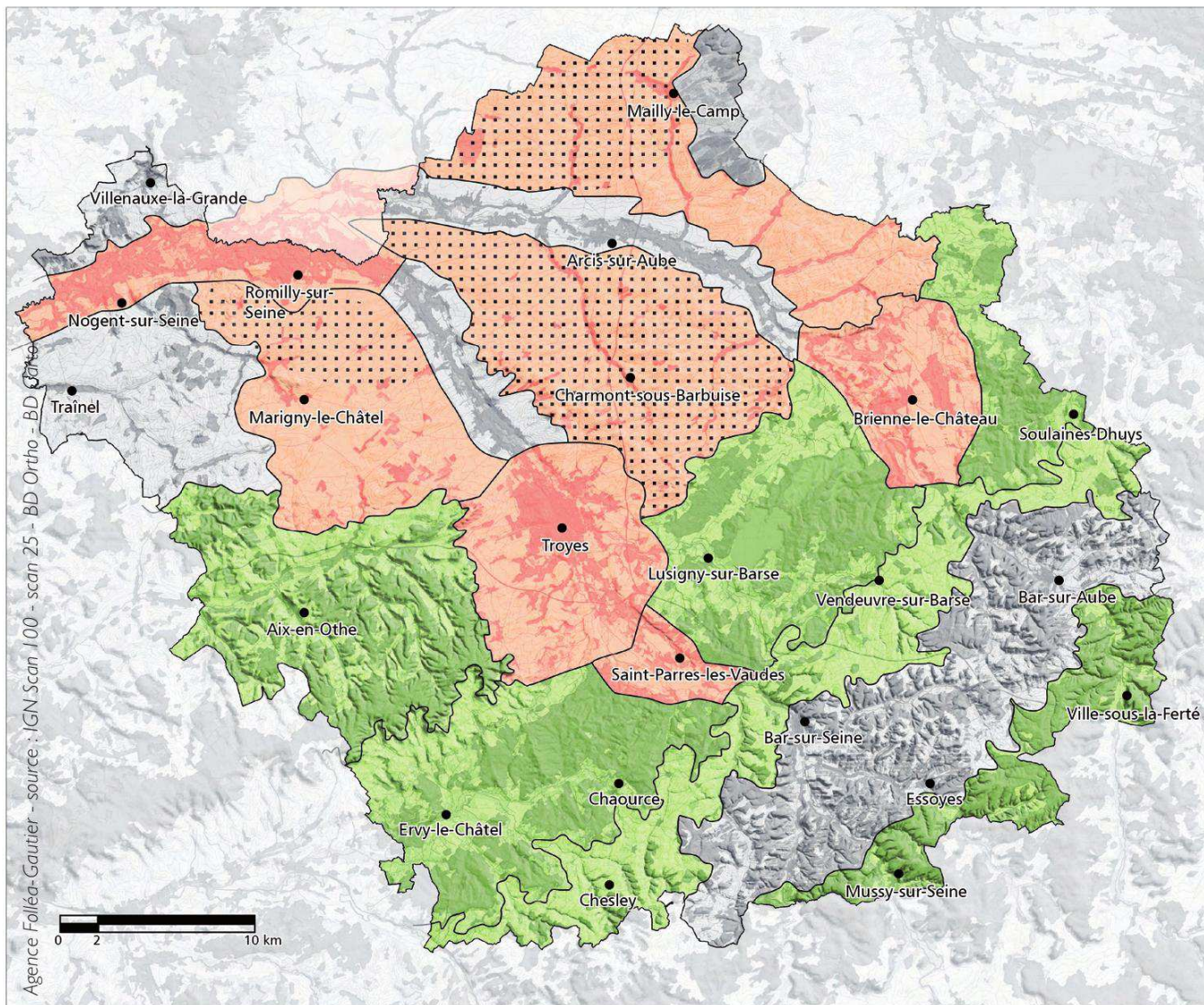


Exemple d'aménagement qualitatif d'un parking en zone touristique (Giverny).



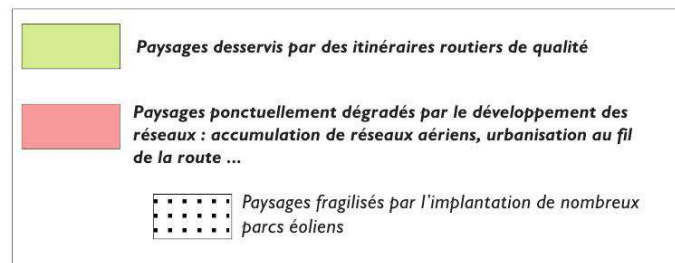
Plage de baignade du lac des Deux-Amants : un aménagement sobre qui laisse des secteurs de reconquête naturelle.

VERS UNE PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES EXISTANTS DANS L'IMPLANTATION DES NOUVEAUX RÉSEAUX DE TRANSPORT ET D'ÉNERGIE



LE CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC :

- La dévalorisation des traversées de villages soumises à un trafic soutenu et à un aménagement « routier » peu adapté à l'image villageoise
- Le développement urbain lié aux routes et plus particulièrement aux déviations
- La perte d'agrément des routes avec la raréfaction des plantations d'alignement
- La saturation des paysages par l'accumulation de réseaux aériens (lignes à haute-tension, éoliennes)
- La revalorisation des sites bâtis avec l'enfouissement progressif des réseaux aériens
- L'émergence de nouveaux paysages avec des projets de parcs éoliens et photovoltaïques



ORIENTATIONS 4 : LES DYNAMIQUES

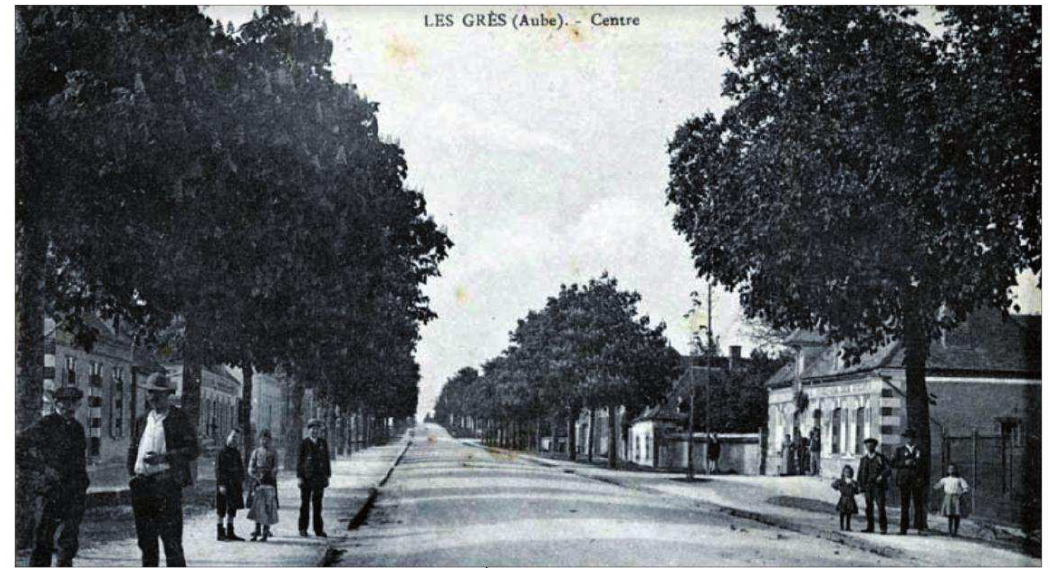
Une dégradation de certains paysages d'entrées de ville et des traversées de village soumises à un fort trafic routier.



Entrée de ville subissant le trafic routier : les entreprises installées au plus près de la voie entraînent une dégradation importante des abords et une pauvreté du paysage (stockage aux abords immédiats, trottoirs inexistant, absence de limite entre l'espace public et l'espace privé...)



Malgré le réaménagement de la traversée de ville, l'image routière domine avec l'utilisation de l'enrobé, des bordures en béton et la très faible place du végétal.



La Fontaine-lès-Grès : de profondes transformations entre le début du 20e siècle et 2010 ; les arbres ont disparu, la route s'est fortement élargie et les trottoirs sont occupés par des véhicules en stationnement.

ORIENTATIONS 4 : LES DYNAMIQUES

Des aménagements très routiers aux portes des villes trop souvent associés aux zones d'activités



Traversée de village démesurément large. Les aménagements de ce type engendrent des comportements routiers gênants, voir dangereux pour les piétons.



Installées sans recul au plus près de la route, les zones d'activités offrent une vitrine peu valorisante sur la ville.

ORIENTATIONS 4 : LES DYNAMIQUES

La perte d'agrément des routes avec la raréfaction des plantations d'alignement



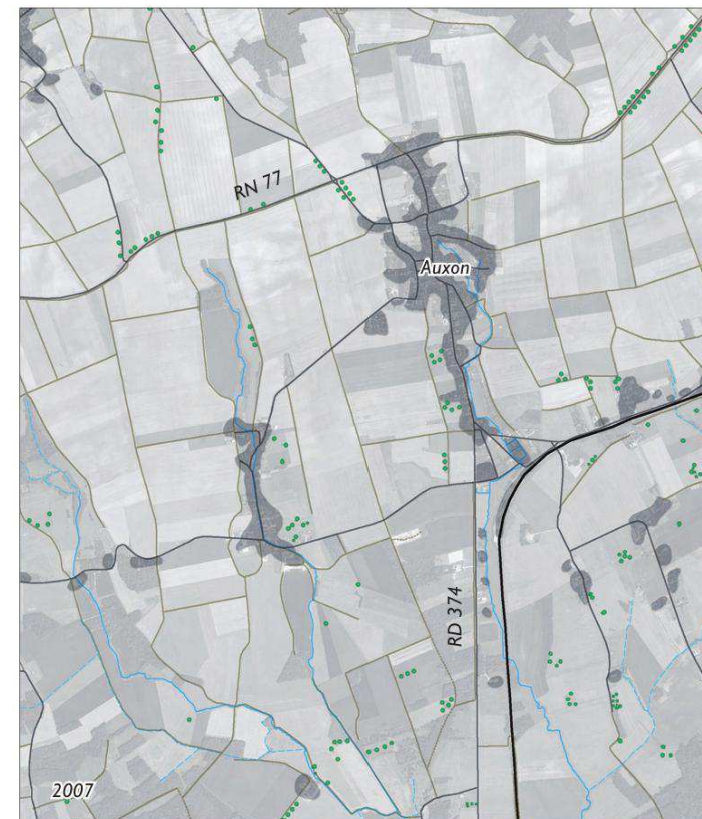
L'absence totale de végétal auprès de la route rend l'entrée de ville peu accueillante.



Quelques arbres ponctuant la route suffisent à la mettre en valeur.

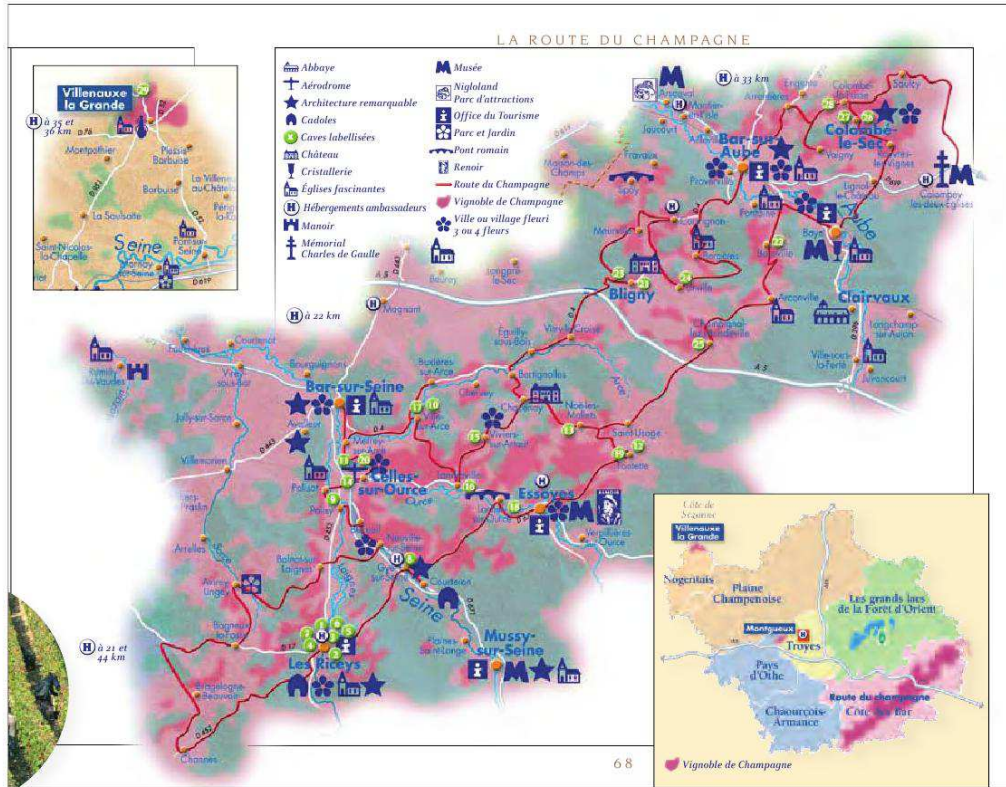


Évolution des routes plantées à Auxon entre 1948 et 2007 : les alignements d'arbres encore nombreux aux milieux du XX^{ème} siècle, sont devenus rares en 2007.

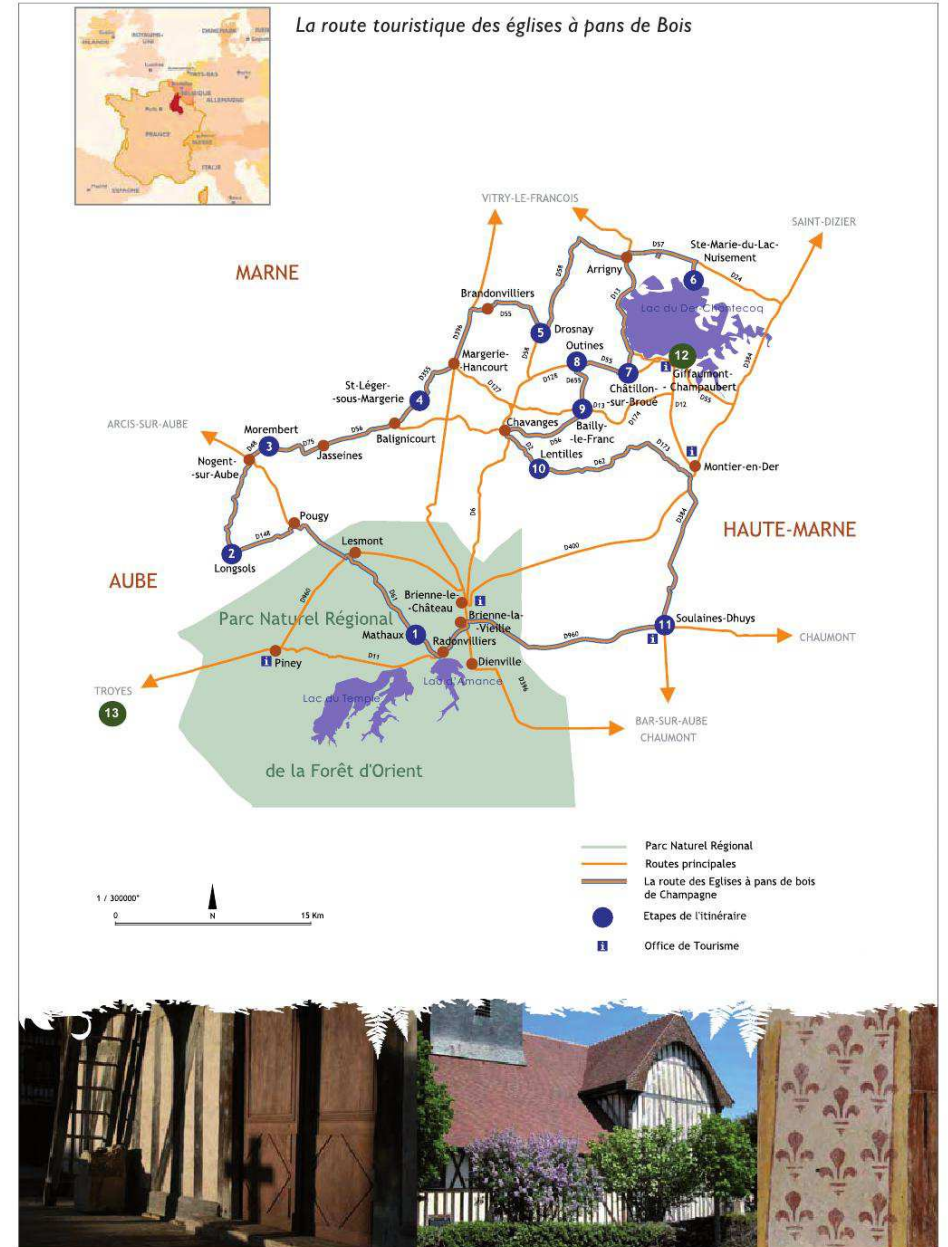


ORIENTATIONS 4 : LES DYNAMIQUES

La création de routes touristiques thématiques

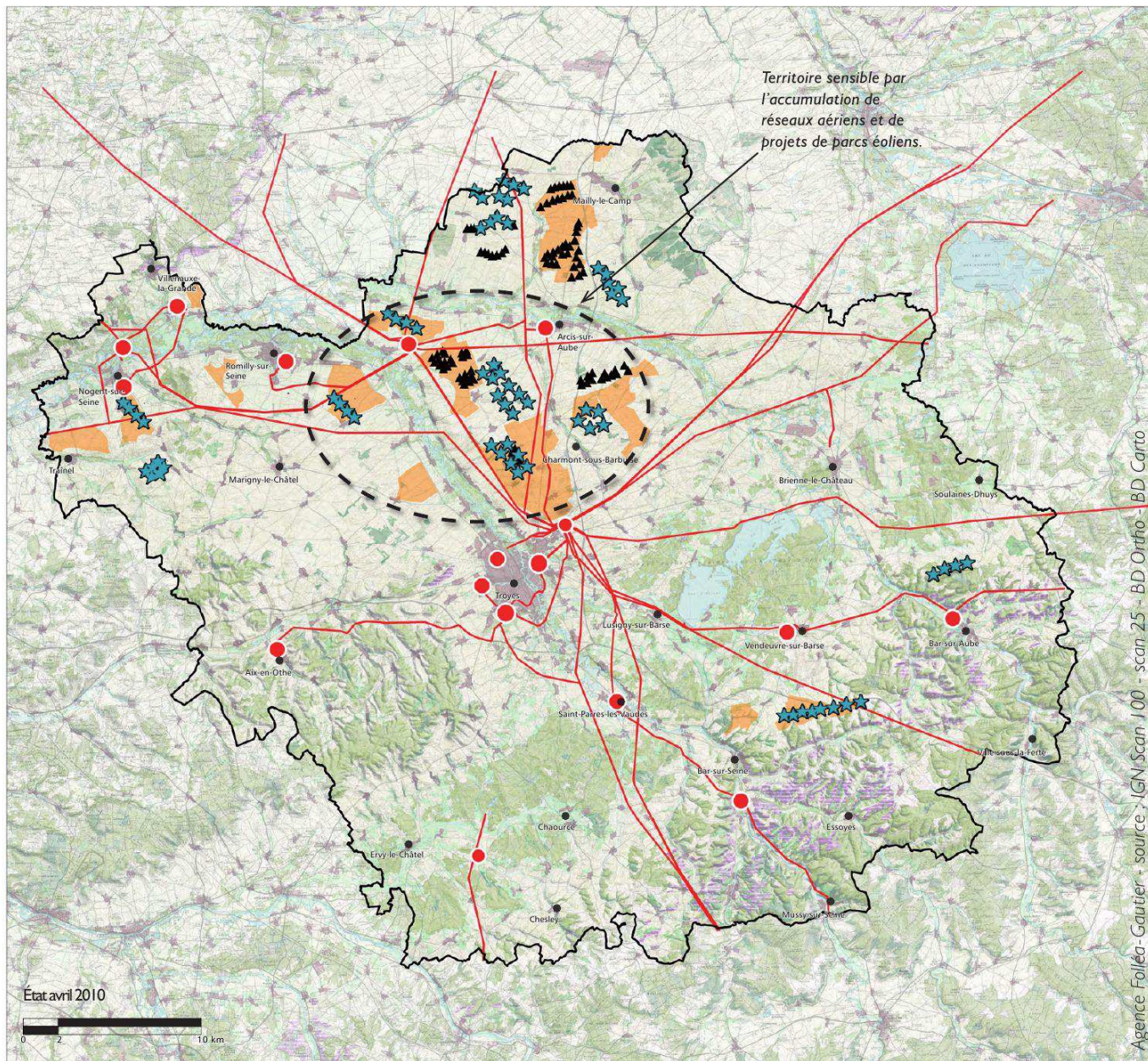


La mise en place d'itinéraires de découverte du patrimoine n'est pas forcément synonyme de qualité paysagère. Les paysages traversés doivent eux aussi véhiculer, tout autant que les sites ponctuels visités, la qualité du territoire.

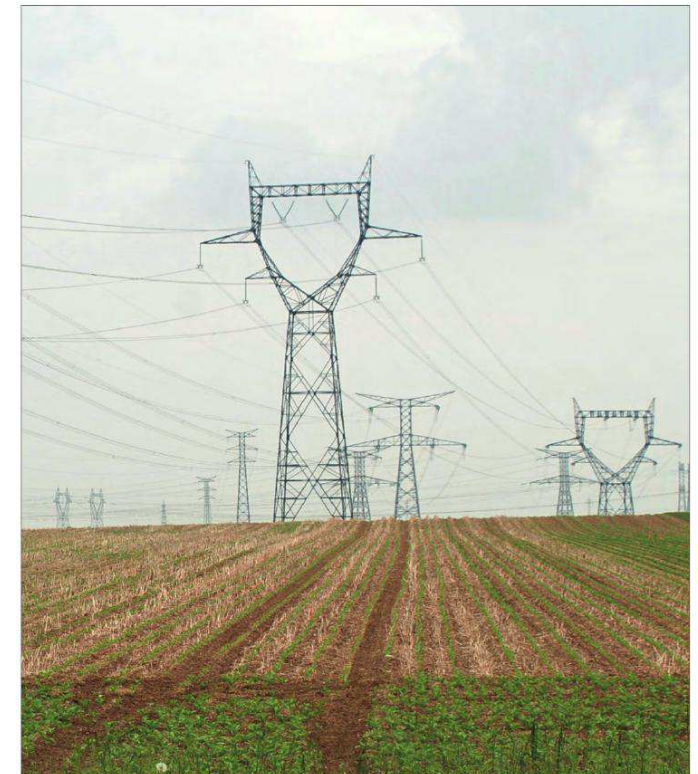


ORIENTATIONS 4 : LES DYNAMIQUES






Le développement des parcs éoliens et les réseaux de lignes à haute-tension



Peu de territoire sont encore exempts d'installations énergétiques. Leur accumulation peut devenir particulièrement dommageable dans les paysages ouverts où le regard porte au loin. Les secteurs les plus marqués par les réseaux aériens sont la vallée de la Seine et le centre de la Champagne crayeuse.



Plaine de Champagne crayeuse très sensible aux implantations de réseaux aériens.

-  Parc Éolien construit ou en cours de construction
-  Permis de construction éoliennes accordés
-  Périmètre des zones de développement éolien (ZDE) accordés
-  Postes de transformation
-  Lignes à Haute-tension

Prendre en compte les paysages existants dans l'aménagement des nouveaux réseaux de transport et d'énergie

- POUR AMÉLIORER LA DÉCOUVERTE DES TERRITOIRES
- POUR PRÉSERVER LES PAYSAGES EXISTANTS

ORIENTATIONS 4 : LES PISTES D' ACTIONS

Valoriser le réseau de route par une politique de plantations d' arbres (arbres d'alignement, bouquet d'arbres, arbre repère à la croisée des routes ou sur les points hauts, haies arbustives taillées ou libres,...) :

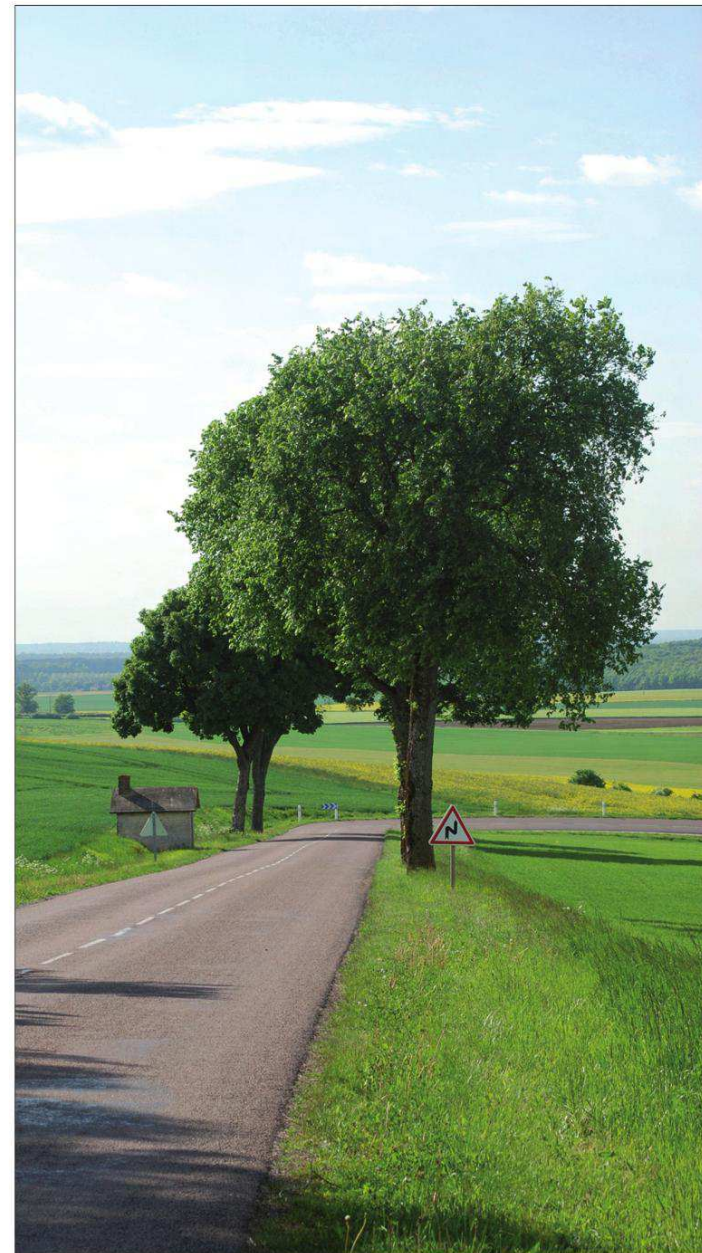
- Imaginer un projet global par itinéraire, une scénographie pour mettre en valeur certains lieux précis du trajet (point haut, basculement, longue ligne droite, croisée des routes, entrées de villages,...)
- Retrouver les grands itinéraires historiques du département et leur donner un caractère identitaire par des plantations spécifiques.
- Choisir des essences adaptées au milieu traversé et envisager une diversification des essences plantées pour faciliter le renouvellement des plantations et leur diversité (milieu humide, coteau sec, forêt, proximité urbaine,...).



Alignement «signal» en ligne de crête, dans la Champagne crayeuse



Alignement de marronniers qui annonce l'entrée de Virey-sous-Bar.



Arbres anciens préservés à l'abord du virage, donnant du charme à cette petite route.

ORIENTATIONS 4 : LES PISTES D' ACTIONS

Reconnaître la valeur des routes-paysage du département :

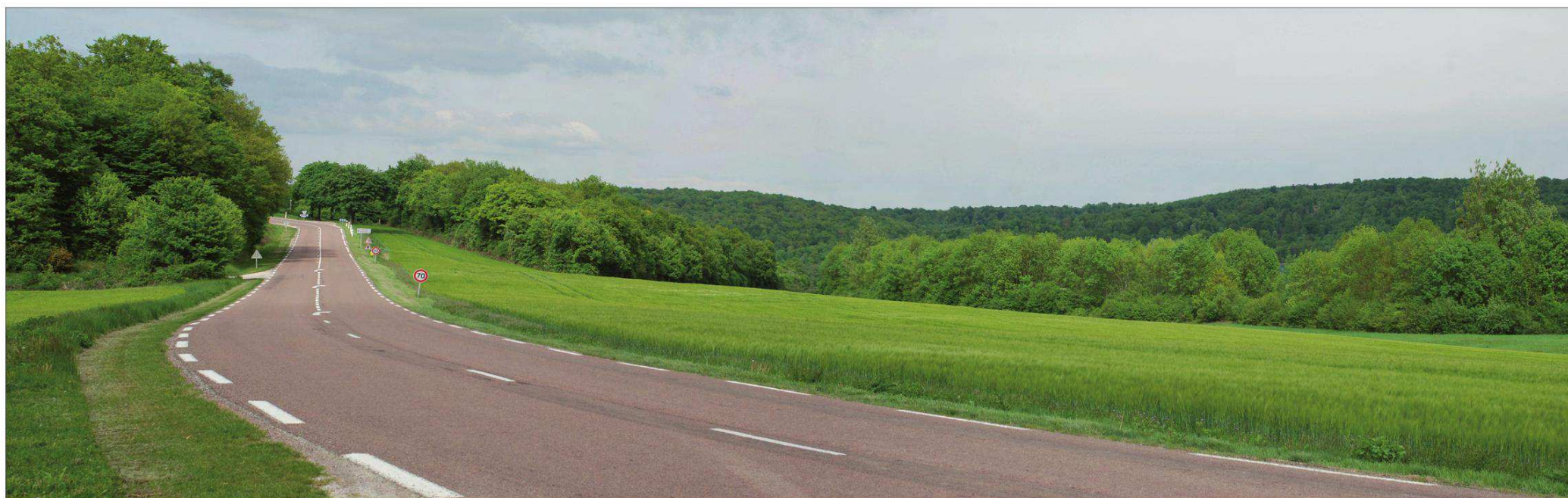
- Inventorier le réseau des routes-paysage aussi bien dans les routes principales que sur les voies communales.
- Empêcher toute urbanisation linéaire destructive des centralités des villages et génératrice de paysages banalisés.
- Limiter les opérations de recalibrage des chaussées ou la surenchère de mobilier routier. Empêcher la stabilisation minérale des bas-côtés de la voie et préférer des bandes enherbées à valeur écologique et paysagère.



Route discrète installée en limite de boisement et ouverte sur l'espace agricole dans la vallée de l'Aube.



Jolie route épousant le relief des collines du Pays d'Othe.



Large vue dégagée sur cette route de crête qui domine le Barrois forestier.

ORIENTATIONS 4 : LES PISTES D' ACTIONS

Redonner une place aux piétons et aux riverains dans les villages traversés par une grande route :

- Sécuriser les traversées de bourgs et de villages par des aménagements forçant les automobilistes à ralentir et redonner une place prépondérante au piéton et au cycliste. Réduire l'emprise bitumée de la chaussée, agrandir les trottoirs et multiplier les traversées piétonnes.
- Conserver le caractère rural des espaces publics par des aménagements sobres et des matériaux nobles (pierres). Éviter la surenchère des mobiliers urbains (bancs, corbeilles et surtout éclairage public).
- Enfouir les réseaux aériens à l'occasion des réaménagements urbains.
- Signaler l'entrée des villages et des bourgs par des plantations le long des routes.



Pont-sur-Seine : aménagement de larges trottoirs en stabilisé et chaussée en bitume rouge (plus discret que le bitume noir)



Courteron - Gyé-sur-Seine : aménagement de trottoirs en stabilisé et enfouissement des réseaux aériens.



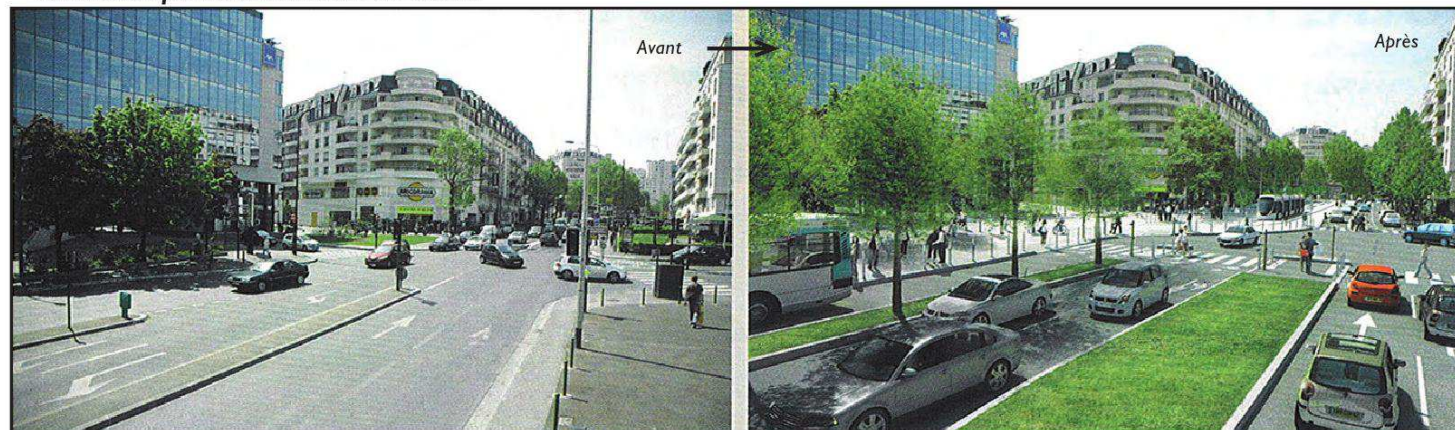
Ville-sur-Terre - pays de Soulaïnes : les trottoirs enherbés mettent en valeur le caractère rural de ce village.

ORIENTATIONS 4 : LES PISTES D' ACTIONS

Repenser la fluidité des déplacements routiers par un réaménagement du réseau existant et non plus seulement par la création de nouvelles déviation :

- Mettre la priorité sur la transformation des grandes artères en boulevards urbains : voirie urbaine avec feux tricolores, traversées piétonnes, trottoirs et façades urbaines.
- Proposer le réaménagement des voies rapides en voies apaisées avec des aménagements plus urbains et une diminution de la vitesse autorisée (70km/h).
- Imaginer, dans le cadre de voies nouvelles, des voies urbaines et non plus des voies autoroutières.

Cas d'exemple dans les Hauts-de-Seine.



Projet d'aménagement permettant de retrouver un boulevard urbain à l'occasion de la mise en place du tram.

Cas d'exemple à Montpellier



«Axe vert» menant de la ville au littoral, affirmant la volonté de mettre la route au second plan par rapport aux déplacements doux et à l'aménagement de l'espace piéton.

ORIENTATIONS 4 : LES PISTES D' ACTIONS

Organiser l'implantation des nouveaux parcs éoliens ou photovoltaïques dans un souci de non saturation des équipements dans le paysage :

- Prendre en compte les caractéristiques paysagères des lieux dans l'implantation des nouveaux parcs. Ancrer les projets dans les lignes de force et les structures paysagères existantes (relief, ligne de crête, infrastructure, parcellaire, structures végétales,...).
- Regrouper les éoliennes dans des parcs plus importants (8, 10 ou plus, éoliennes groupées).
- Préserver les secteurs patrimoniaux et naturels déjà identifiés (sites protégés).
- Imposer un recul d'implantation des parcs éoliens au regard des vallées.
- Éviter l'association des parcs éoliens et des lignes à haute-tension. Éviter l'association des parcs éoliens ou photovoltaïques avec les zones d'activités ou les sites industriels.
- Prendre en compte les préconisations du PCAER (Plan climat Air Énergie Régional du SRCAE).



Exemple dans le Barrois : le faible nombre de sites éoliens fait de cette implantation un événement dans le paysage. La multiplication des sites banaliserait considérablement ce territoire agricole ouvert et vallonné.

2 - SYNTHÈSES DES DYNAMIQUES ET DES ORIENTATIONS

2.1 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DYNAMIQUES, ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTION PAR THÉMATIQUES DE PAYSAGES

LES DYNAMIQUES, ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTION LIÉS AUX ESPACES AGRICOLES

LES DYNAMIQUES, ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTION LIÉS AU BÂTI

LES DYNAMIQUES, ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTION LIÉS AUX ESPACES DE NATURE

LES DYNAMIQUES, ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTION PAR LIÉS AUX INFRASTRUCTURES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DYNAMIQUES, ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTION LIÉS AU BÂTI

2. Les enjeux des paysages bâtis	Les grandes orientations	Les pistes d'actions	Les unités de paysage concernées
<p>Un patrimoine architectural et urbain très riche sur l'ensemble du territoire mais qui tend à se banaliser avec l'apparition de nouveaux paysages urbanisés à la périphérie des villes et des villages, très consommateurs d'espace</p>	<p>Organiser le développement urbain en vue de prolonger la qualité patrimoniale existante et dans un souci d'équilibre entre les sites urbains, les espaces de nature et les espaces agricoles pour préserver la qualité du cadre de vie des habitants pour maintenir des espaces de nature proches des villes et des villages, pour développer une agriculture spécifique en lien avec les villes</p>	<p>1. Construire en favorisant l'économie de l'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stopper l'urbanisation linéaire le long des routes et plus particulièrement dans les vallées et pour les villages dans l'agglomération de Troyes. Maintenir des respirations urbaines entre les communes, nécessaires à leur identité et leur caractère propre. ▪ Limiter le développement de l'habitat individuel traditionnel, consommateur d'espace et favoriser des formes urbaines plus compactes (habitat intermédiaire, habitat collectif) : réalisation de simulation d'implantation du bâti en intégrant l'économie du foncier. ▪ Conforter les centralités des bourgs et plus particulièrement les principaux centres urbains (Troyes, Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine). Privilégier les opérations de densification urbaine autour des transports collectifs. ▪ Permettre aux espaces urbanisés de se renouveler sur eux-mêmes : mutabilité du foncier, incitation à la construction des espaces délaissés près des centres urbains, à la résorption des friches, au rehaussement des constructions basses. <p>2. Identifier les sites d'implantation du bâti :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimenter les choix de constructibilité des terrains par une étude paysagère à l'échelle communale ou intercommunale : logique d'implantation du bâti dans le paysage (dans une vallée, sur un plateau ou à flanc de coteau), en veillant à insérer les nouvelles constructions dans leur environnement (rapport à la pente, orientation, exposition, recul par rapport à la route, préservation du végétal existant, rapport d'échelle) et dans le souci de compléter la trame urbaine et de favoriser la continuité de la trame verte et bleue. ▪ Faire appel à des concepteurs, hommes de l'art (architecte, urbaniste, paysagiste), pour tout projet conséquent d'aménagement ou de construction. ▪ Promouvoir la réalisation d'opérations exemplaires en suscitant et soutenant des projets innovants en matière d'urbanisme : mixité des fonctions : habitats, commerces, bureaux ; mixité des logements : individuels, collectifs ; mixité sociale : logements privés et logements sociaux ; proximité des transports en communs, proximités des services ; réseau de circulations douce. <p>3. Promouvoir une architecture et un urbanisme contemporain de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte certaines caractéristiques propres à l'architecture et à l'urbanisme traditionnel pour les constructions nouvelles. ▪ Favoriser une architecture bio-climatique qui par son orientation et le choix des matériaux, optimise les apports de chaleur naturelle, l'inertie du sol et la végétation présente sur le site. ▪ Limiter au maximum l'imperméabilisation des sols (accès, terrasse, stationnement) en favorisant des matériaux poreux et la végétalisation des sols pour diminuer les eaux de ruissellement. Récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts. <p>4. Organiser de façon durable le territoire en identifiant clairement les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Constituer des interfaces, des lisières urbaines, qui participent à la protection physique des espaces agricoles et améliorer l'image des façades urbaines en aménageant des transitions plantées, à la limite de la ville et de l'espace agricole ou naturel. Ces lisières urbaines peuvent contribuer aux continuités écologiques de la trame verte et bleue. ▪ Proposer des espaces de convivialité urbaine dans ces lisières en multipliant les usages de loisirs et les promenades pour les riverains et permettre une plus grande proximité entre la ville et l'espace rural en multipliant les échanges. <p>5. Soutenir l'agriculture aux portes des villes, et encourager le développement de filières ou de productions spécifiques, génératrices de richesses paysagères (vergers, maraîchage, horticulture, cressonnières, plantes aromatiques,...) en symbiose avec les quartiers urbains riverains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pérenniser durablement les espaces agricoles sur les lisières de l'agglomération de Troyes, afin de supprimer la spéculation foncière sur ces terrains et d'assurer aux agriculteurs une stabilité de leurs terres nécessaires pour leur exploitation. ▪ Maintenir des itinéraires de continuité agricole entre les exploitations et éviter tout encerclement ou enfermement de terres agricoles qui risquent de terme d'être inexploitable. Créer un plan de circulation agricole pour accéder aux parcelles, déconnecté des circulations routières. ▪ Encourager l'innovation en matière de filière agricole et notamment celles qui profitent de la proximité urbaine pour le débouché des produits. Favoriser les exploitations d'agriculture biologique. Développer des circuits courts de distribution pour les produits issus de l'agriculture vers les villes riveraines, les supermarchés locaux, les cantines scolaires ou d'entreprises (Le Grenelle II, à l'horizon 2012, demande que 20% des produits utilisés dans les cantines scolaires soient issus d'une agriculture biologique de proximité) ▪ Organiser des rencontres entre les habitants et les agriculteurs. Développer des pistes cyclables et des chemins sur les limites des parcelles agricoles accessibles au public. 	<p>La Plaine de Troyes Le Barrois Le Barrois viticole Les Vallées de la Seine et de l'Aube L'échancrure de la Seine en Champagne humide La plaine briennoise La Seine urbanisée de Troyes à Romilly-sur-Seine L'Aube urbanisée de Molins-sur-Aube à Etreilles-sur-Aube La Bassée Nogentaise</p> <p>Ensemble du département</p> <p>Ensemble du département</p> <p>Ensemble du département</p> <p>La Plaine de Troyes Les Vallées de la Seine et de l'Aube L'échancrure de la Seine en Champagne humide La plaine briennoise La Seine urbanisée de Troyes à Romilly-sur-Seine L'Aube urbanisée de Molins-sur-Aube à Etreilles-sur-Aube La Bassée Nogentaise Les pentes de la cuesta d'Île de France</p>

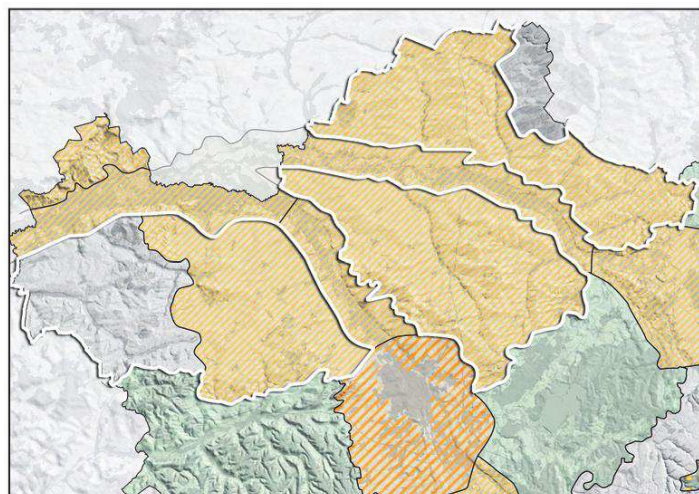
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DYNAMIQUES, ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTION LIÉS AUX ESPACES DE NA-

3. Les enjeux des paysages de nature	Les grandes orientations	Les pistes d'actions	Les unités de paysage concernées
<p>Une fragilisation des paysages de nature par la pression des nouvelles zones bâties ou de l'agriculture et la fermeture des vallées par le développement des peupleraies.</p>	<p>Reconnaître la valeur écologique et paysagère des espaces naturels : zones humides en fonds de vallées, boisements et forêts, coteaux boisés, pelouses calcaires.</p> <p>Développer des outils de gestion pour la maîtrise et l'entretien des boisements dans les vallées.</p>	<p><u>1. Renforcer la vocation naturelle des fonds de vallées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Reconnaître la valeur écologique et paysagère des zones humides (étangs, prairies humides, marais,...) et protéger ces zones contre l'extension de l'agriculture et des zones bâties. Appliquer une gestion différenciée des zones humides permettant une plus grande quiétude pour la faune. Préserver la valeur ornithologique des milieux et prévoir des espaces inaccessibles au public qui constitueront des refuges pour les espèces sensibles au dérangement. Réserver des prairies ou espaces ouverts pour l'épanchement des crues. Gérer les ripisylves dans un souci de diversité floristique en préservant une certaine transparence visuelle. Maîtriser le développement forestier (notamment les peupleraies) dans les marais afin de garder des transparences visuelles dans la vallée et de maintenir une biodiversité propre aux zones humides. Organiser des cheminements de découverte des paysages de marais (notamment dans la Bassée) et assurer des continuités de cheminements le long des rivières. <p><u>2. Maintenir des espaces de nature dans les villes grâce au fil de l'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur l'eau dans les traversées urbaines et maintenir des continuités avec les espaces de nature hors des centres-villes. Plus particulièrement, préserver les espaces naturels et agricoles autour de la Seine dans sa traversée de l'agglomération troyenne. Aménager des cheminements dans ces espaces naturels pour permettre aux habitants de Troyes de mieux profiter de ces paysages de nature. Promouvoir la qualité architecturale des aménagements hydrauliques (bassins, digues, berges, ouvrages d'art,...). Faire appel à des hommes de l'art pour leur conception et leur mise en œuvre. Préserver et valoriser le petit patrimoine lié à l'eau (canal, douves, écluses, pont, barrages, lavoir,...), notamment dans les villes et villages du Barrois. Développer des espaces publics diversifiés et accessibles au bord de l'eau et les connecter aux espaces publics riverains. <p><u>3. Reconnaître les coteaux et les reliefs singuliers (cuesta, marche, côte) comme des espaces de nature rares et précieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Inventorier et identifier le patrimoine naturel des coteaux (ensembles forestiers, pelouses calcaires, vergers, flore spécifique,...). Promouvoir une gestion équilibrée des coteaux pour maintenir des espaces ouverts. Créer des circulations douces alternatives aux routes permettant de parcourir les pentes ou les crêtes. Plus particulièrement, créer une promenade des coteaux sur le rebord du pays d'Othe, s'ouvrant visuellement sur la plaine de Troyes. Valoriser et gérer les principales ouvertures visuelles sur les vallées. Reconnaître et préserver les reliefs particuliers des coteaux : avancées, pointes, rebords, côtes,...et mettre en scène ces lieux belvédères par un aménagement sobre et discret. Retrouver des débouchés économiques à l'entretien des boisements privés. Soutenir la gestion forestière des coteaux en développant des filières de production (bois de chauffe, Bois raméal fragmenté (BRF),...). <p><u>4. Organiser et gérer les activités de loisirs dans les espaces naturels en veillant, en premier lieu, à préserver la richesse écologique.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les étangs, naturels ou issus des exploitations de gravières, par une gestion légère des abords (défrichements, élagages), en favorisant la reconquête naturelle des berges par une strate herbacée propice aux milieux humides. Privilégier des activités nécessitant peu d'aménagements (baignade, promenade, cyclisme, pique-nique, pêche,...) Organiser les stationnements et l'accueil du public par des aménagements discrets : petites poches de stationnement entourée d'arbres, clôture végétale, chemin d'accès enherbé ou en stabilisé, signalétique d'orientation et pédagogique discrète,... 	<p>La Champagne Crayeuse La plaine bosselée Le pays de l'Orvin Le Pays d'Othe</p> <p>La Champagne Humide Le pays d'Armance La Champagne des étangs Le Pays de Soulaïnes</p> <p>Le Barrois Le Barrois ouvert Le Barrois viticole Le Barrois forestier</p> <p>Les Vallées de la Seine et de l'Aube L'échancrure de la Seine en Champagne humide La plaine briennoise La Seine urbanisée de Troyes à Romilly-sur-Seine L'Aube urbanisée de Molins-sur-Aube à Etreilles-sur-Aube La Bassée Nogentaise Les pentes de la cuesta d'Île de France</p> <p>Ensemble du département</p> <p>La Champagne Crayeuse La plaine bosselée Le pays de l'Orvin</p> <p>Le Pays d'Othe</p> <p>La Plaine de Troyes</p> <p>La Champagne Humide Le pays d'Armance La Champagne des étangs</p> <p>Le Barrois Le Barrois ouvert Le Barrois viticole Le Barrois forestier</p> <p>Les Vallées de la Seine et de l'Aube L'échancrure de la Seine en Champagne humide La plaine briennoise La Seine urbanisée de Troyes à Romilly-sur-Seine L'Aube urbanisée de Molins-sur-Aube à Etreilles-sur-Aube La Bassée Nogentaise Les pentes de la cuesta d'Île de France</p> <p>La Plaine de Troyes</p> <p>La Champagne Humide La Champagne des étangs</p> <p>Le Barrois Le Barrois viticole</p> <p>Les Vallées de la Seine et de l'Aube L'échancrure de la Seine en Champagne humide La plaine briennoise La Seine urbanisée de Troyes à Romilly-sur-Seine L'Aube urbanisée de Molins-sur-Aube à Etreilles-sur-Aube La Bassée Nogentaise Les pentes de la cuesta d'Île de France</p>

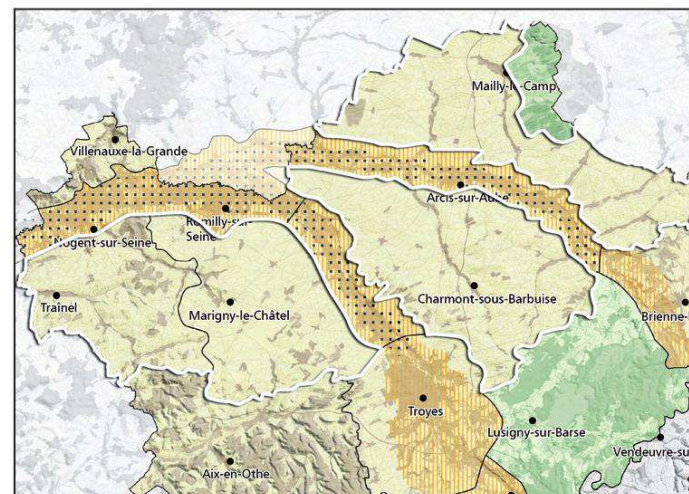
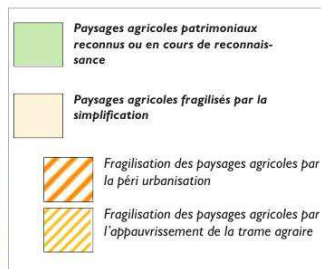
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DYNAMIQUES, ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTION PAR LIÉS AUX INFRASTRUC-

4. Les enjeux des paysages des infrastructures	Les grandes orientations	Les pistes d'actions	Les unités de paysage concernées
<p>Une dégradation de certains paysages d'entrées de ville et des traversées de village soumises à un fort trafic routier.</p> <p>La venue d'un nouveau paysage avec le développement des parcs éoliens sur les plateaux agricoles.</p>	<p>Prendre en compte les paysages existants dans l'aménagement des nouveaux réseaux de transport et d'énergie</p>	<p>1. Valoriser le réseau de route par une politique de plantations d'arbres (arbres d'alignement, bouquet d'arbres, arbre repère à la croisée des routes ou sur les points hauts, haies arbustives taillées ou libres,...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Imaginer un projet global par itinéraire, une scénographie pour mettre en valeur certains lieux précis du trajet (point haut, basculement, longue ligne droite, croisée des routes, entrées de villages,...) ▪ Retrouver les grands itinéraires historiques du département et leur donner un caractère identitaire par des plantations spécifiques. ▪ Choisir des essences adaptées au milieu traversé (milieu humide, coteau sec, forêt, proximité urbaine,...). <p>2. Reconnaître la valeur des routes-paysage du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventorier le réseau des routes-paysage aussi bien dans les routes principales que sur les voies communales. ▪ Empêcher toute urbanisation linéaire destructive des centralités des villages et génératrice de paysages banalisés. ▪ Limiter les opérations de recalibrage des chaussées ou la surenchère de mobilier routier. Empêcher la stabilisation minérale des bas-côtés de la voie et préférer des bandes enherbées à valeur écologique et paysagère. <p>3. Redonner une place aux piétons et aux riverains dans les villages traversés par une grande route :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécuriser les traversées de bourgs et de villages par des aménagements forçant les automobilistes à ralentir et redonner une place prépondérante au piéton et au cycliste. Réduire l'emprise bitumée de la chaussée, agrandir les trottoirs et multiplier les traversées piétonnes. ▪ Conserver le caractère rural des espaces publics par des aménagements sobres et des matériaux nobles (pierres). Eviter la surenchère des mobiliers urbains (bancs, corbeilles et surtout éclairage public). ▪ Enfouir les réseaux aériens à l'occasion des réaménagements urbains. ▪ Signaler l'entrée des villages et des bourgs par des plantations le long des routes. <p>4. Repenser la fluidité des déplacements routiers par un réaménagement du réseau existant et non plus seulement par la création de nouvelles déviation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre la priorité sur la transformation des grandes artères en boulevards urbains : voirie urbaine avec feux tricolores, traversées piétonnes, trottoirs et façades urbaines. ▪ Proposer le réaménagement des voies rapides en voies apaisées avec des aménagements plus urbains et une diminution de la vitesse autorisée(70km/h) et des transports en commun en site propre (TCSP). ▪ Imaginer, dans le cadre de voies nouvelles, des voies urbaines et non plus des voies autoroutières. <p>5. Organiser l'implantation des nouveaux parcs éoliens ou photovoltaïques dans un souci de non saturation des équipements dans le paysage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte les caractéristiques paysagères des lieux dans l'implantation des nouveaux parcs. Ancrer les projets dans les lignes de force et les structures paysagères existantes (relief, ligne de crête, infrastructure, parcellaire, structures végétales,...) ▪ Regrouper les éoliennes dans des parcs plus importants (8, 10 ou plus, éoliennes groupées) ▪ Préserver les secteurs patrimoniaux et naturels déjà identifiés (sites protégés) ▪ Imposer un recul d'implantation des parcs éoliens au regard des vallées. ▪ Eviter l'association des parcs éoliens et des lignes à haute-tension. Eviter l'association des parcs éoliens ou photovoltaïques avec les zones d'activités ou les sites industriels. 	<p>Ensemble du département</p> <p>Ensemble du département</p> <p>Ensemble du département</p> <p>Le Pays d'Othe La Plaine de Troyes Les Vallées de la Seine et de l'Aube L'échancrure de la Seine en Champagne humide La plaine briennoise La Seine urbanisée de Troyes à Romilly-sur-Seine L'Aube urbanisée de Molins-sur-Aube à Etreilles-sur-Aube La Bassée Nogentaise</p> <p>Ensemble du département</p>

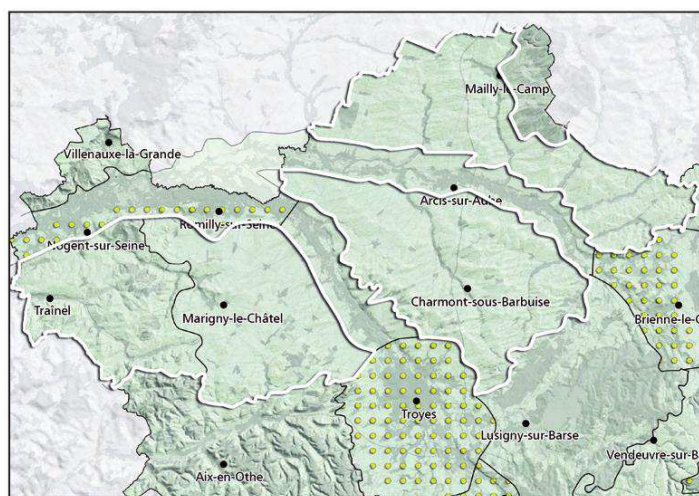
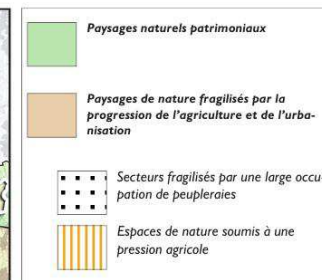
LA CHAMPAGNE CRAYEUSE



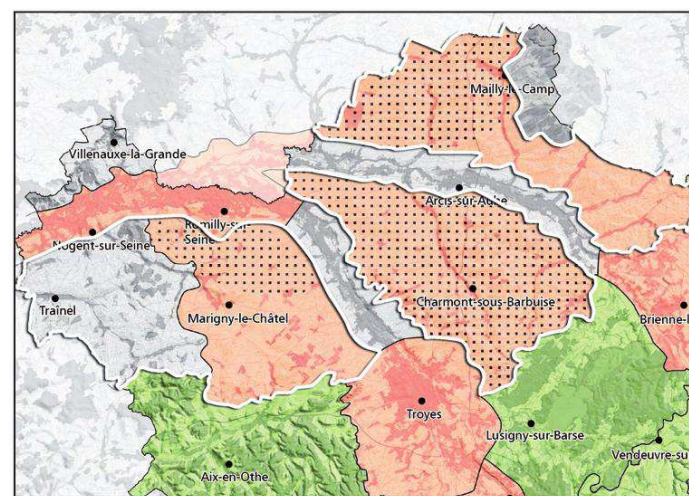
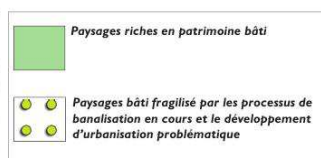
Carte de synthèse des enjeux agricoles en Champagne crayeuse



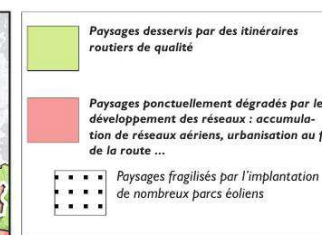
Carte de synthèse des enjeux naturels en Champagne crayeuse



Carte de synthèse des enjeux liés aux paysages bâtis en Champagne crayeuse



Carte de synthèse des enjeux liés aux infrastructures en Champagne crayeuse



DYNAMIQUES

Les dynamiques agricoles

- Une simplification des paysages agricoles par un appauvrissement des structures agraires

Les dynamiques urbaines

- Des secteurs concentrant du patrimoine architectural et urbain de grande qualité.
- Une banalisation des paysages des villages par une architecture stéréotypée et par la perte de qualité des espaces publics souvent aménagés au profit de la voiture

Les dynamiques naturelles

- Une dénaturation des bords de l'eau par le durcissement des berges et des ouvrages hydrauliques
- La diminution des zones humides au bénéfice de l'agriculture

Les dynamiques liés aux infrastructures

- Le développement urbain lié aux routes et plus particulièrement aux déviations
- La dévalorisation des traversées de villages soumises à un trafic soutenu et à un aménagement «routier» peu adapté à l'image villageoise
- La perte d'agrément des routes avec la raréfaction des plantations d'alignement
- La saturation des paysages par l'accumulation de réseaux aériens (lignes à haute-tension, éoliennes)
- L'émergence de nouveaux paysages avec des projets de parcs éoliens et photovoltaïques

ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

Les paysages agricoles

Vers une reconquête de la complexité des territoires ruraux

- Redonner sa place à l'arbre dans l'espace agricole contemporain
- Développer des relations entre l'espace agricole et les autres milieux (forestiers et naturels)
- Recomposer des espaces de transitions entre les villages et l'espace agricole

Les paysages bâtis

Vers un équilibre entre les sites urbains, les sites de nature et les espaces agricoles

- Identifier les sites d'implantation du bâti
- Promouvoir une architecture et un urbanisme contemporain de qualité
- Organiser de façon durable le territoire en identifiant clairement les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels

Les paysages naturels

Vers une reconnaissance de la valeur écologique et paysagère des milieux naturels

- Renforcer la vocation naturelle des fonds de vallées
- Maintenir des espaces de nature dans les villes grâce au fil de l'eau
- Reconnaître les coteaux et les reliefs singuliers (cuesta, marche, côte) comme des espaces de nature rares et précieux

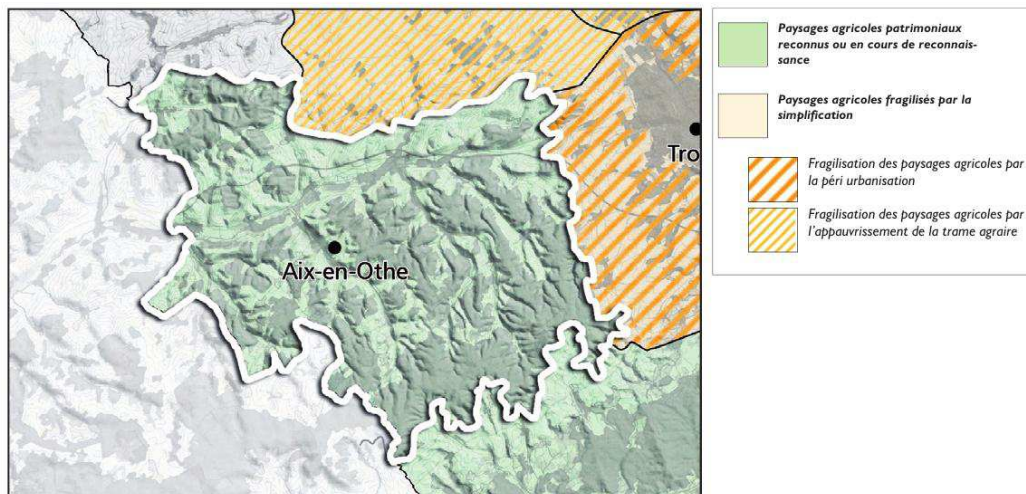
Le paysage des infrastructures

Vers une prise en compte des paysages existants dans l'implantation des nouveaux réseaux de transport et d'énergie

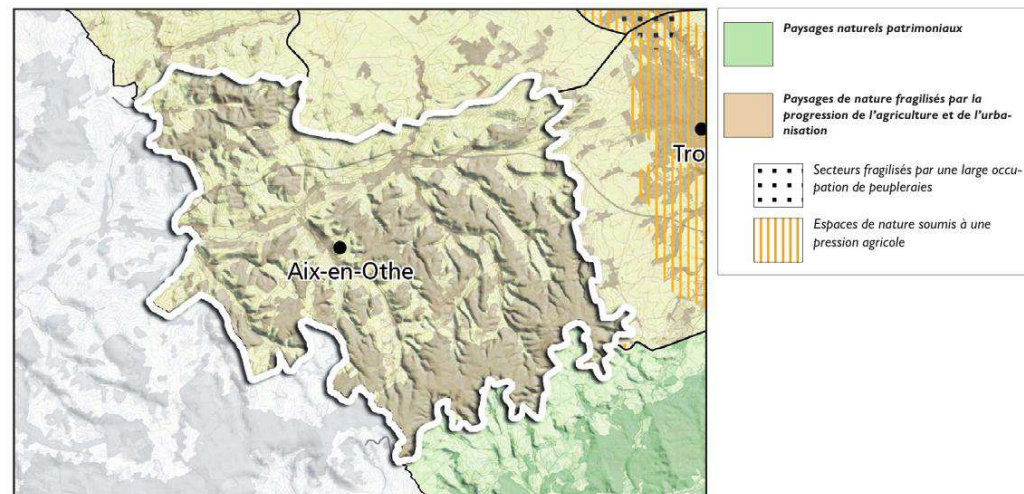
- Valoriser le réseau de route par une politique de plantations d'arbres (arbres d'alignement, bouquet d'arbres, arbre repère à la croisée des routes ou sur les points hauts, haies arbustives taillées ou libres,...)
- Reconnaître la valeur des routes-paysage du département
- Redonner une place aux piétons et aux riverains dans les villages traversés par une grande route
- Organiser l'implantation des nouveaux parcs éoliens ou photovoltaïques dans un souci de non saturation des équipements dans le paysage

2.2 - SYNTHÈSE DES DYNAMIQUES ET ORIENTATIONS PAR UNITÉS DE PAYSAGE

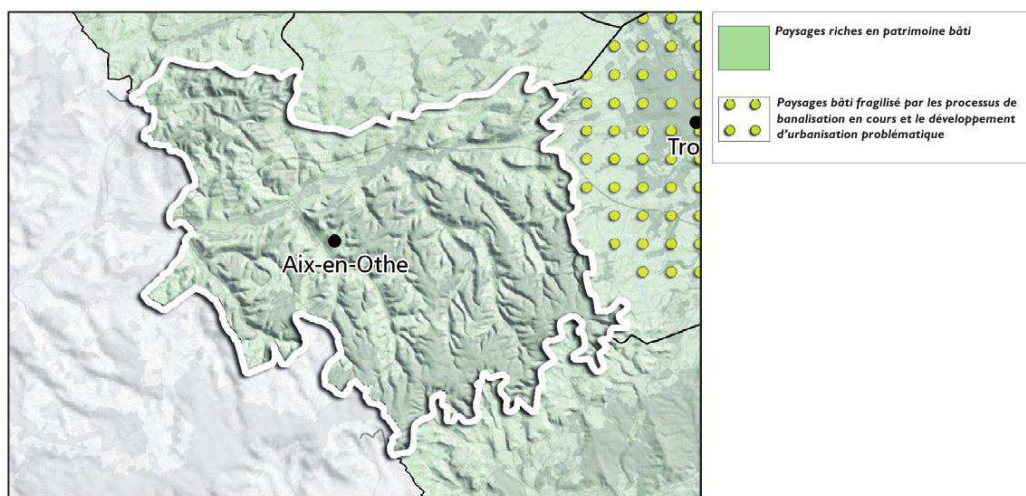
LE PAYS D'OTHE



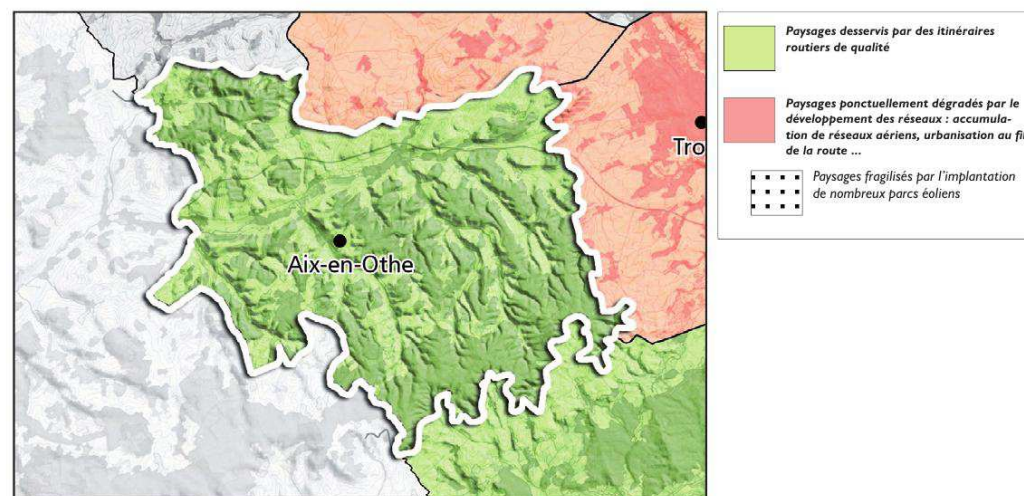
Carte de synthèse des enjeux agricoles dans le pays d'Othe



Carte de synthèse des enjeux naturels dans le pays d'Othe



Carte de synthèse des enjeux liés aux paysages bâtis dans le pays d'Othe



Carte de synthèse des enjeux liés aux infrastructures dans le pays d'Othe

DYNAMIQUES

Les dynamiques agricoles

- Une simplification des paysages agricoles par un appauvrissement des structures agraires
- L'émergence de paysages agricoles patrimoniaux, liés à des pratiques culturelles spécifiques : les vergers du pays d'Othe

Les dynamiques urbains

- Des secteurs concentrant du patrimoine architectural et urbain de grande qualité.

Les dynamiques naturelles

- La diminution des zones humides au bénéfice de l'agriculture

Les dynamiques liés aux infrastructures

- La dévalorisation des traversées de villages soumises à un trafic soutenu et à un aménagement «routier» peu adapté à l'image villageoise

ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

Les paysages agricoles

Vers une reconquête de la complexité des territoires ruraux

- Redonner sa place à l'arbre dans l'espace agricole contemporain
- Développer des relations entre l'espace agricole et les autres milieux (forestiers et naturels)

Les paysages bâtis

Vers un équilibre entre les sites urbains, les sites de nature et les espaces agricoles

- Identifier les sites d'implantation du bâti
- Promouvoir une architecture et un urbanisme contemporain de qualité

Les paysages naturels

Vers une reconnaissance de la valeur écologique et paysagère des milieux naturels

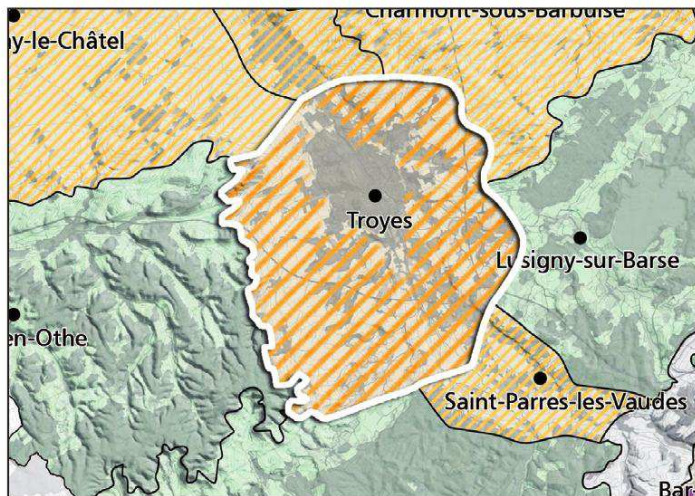
- Maintenir des espaces de nature dans les villes grâce au fil de l'eau
- Reconnaître les coteaux et les reliefs singuliers (cuesta, marche, côte) comme des espaces de nature rares et précieux
- Organiser de façon durable le territoire en identifiant clairement les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels

Le paysage des infrastructures

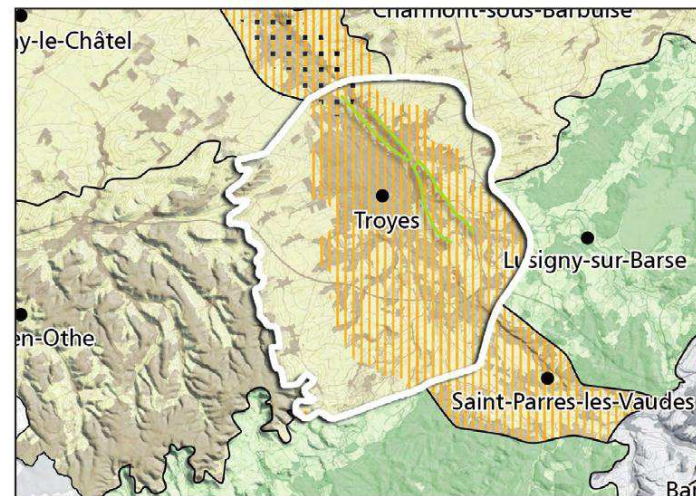
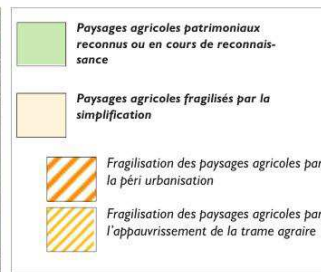
Vers une prise en compte des paysages existants dans l'implantation des nouveaux réseaux de transport et d'énergie

- Valoriser le réseau de route par une politique de plantations d'arbres (arbres d'alignement, bouquet d'arbres, arbre repère à la croisée des routes ou sur les points hauts, haies arbustives taillées ou libres,...)
- Reconnaître la valeur des routes-paysage du département
- Redonner une place aux piétons et aux riverains dans les villages traversés par une grande route
- Repenser la fluidité des déplacements routiers par un réaménagement du réseau existant et non plus seulement par la création de nouvelles déviations
- Organiser l'implantation des nouveaux parcs éoliens ou photovoltaïques dans un souci de non saturation des équipements dans le paysage

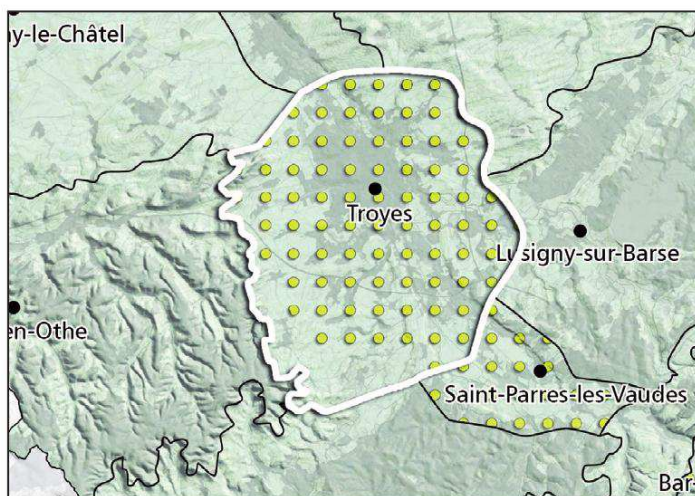
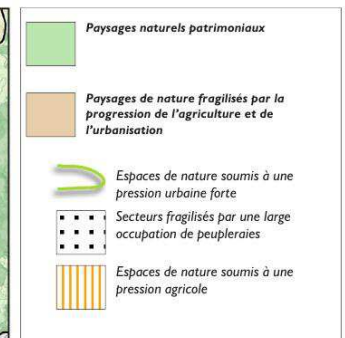
LA PLAINE DE TROYES



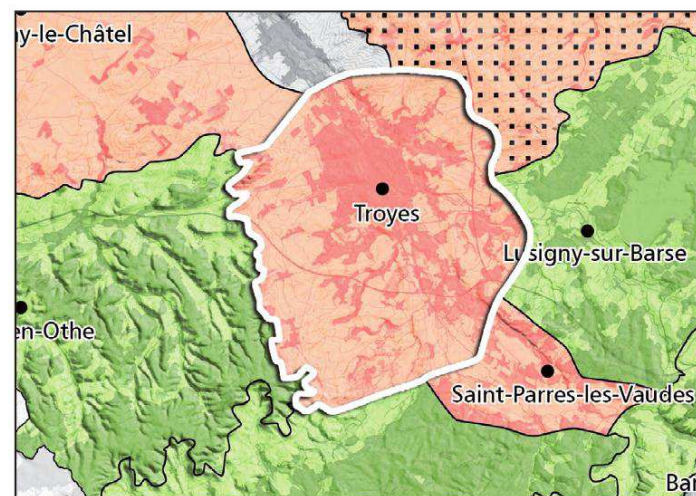
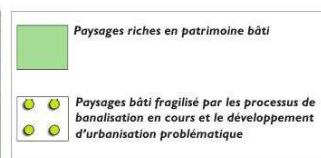
Carte de synthèse des enjeux agricoles dans la plaine de Troyes



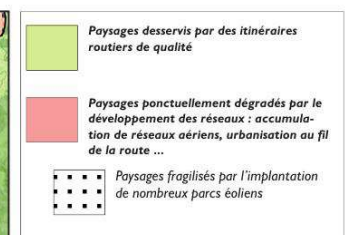
Carte de synthèse des enjeux naturels dans la plaine de Troyes



Carte de synthèse des enjeux liés aux paysages bâtis dans la plaine de Troyes



Carte de synthèse des enjeux liés aux infrastructures dans la plaine de Troyes



DYNAMIQUES

Les dynamiques agricoles

- Une simplification des paysages agricoles par un appauvrissement des structures agraires
- La fragilisation des espaces agricoles autour de l'agglomération troyenne par l'avancée de l'urbanisation

Les dynamiques urbaines

- Des secteurs concentrant du patrimoine architectural et urbain de grande qualité.
- L'étalement urbain autour de Troyes
- L'apparition de nouveaux paysages urbanisés dans les périphéries des villes (Troyes, Romilly-sur-Seine) : nappes de lotissements et zones d'activités
- Une banalisation des paysages des villages par une architecture stéréotypée et par la perte de qualité des espaces publics souvent aménagés au profit de la voiture
- L'amorce récente de cette qualité dans les nouveaux aménagements urbains

Les dynamiques naturelles

- La fragilisation des espaces de nature par la pression des extensions urbaines
- Une dénaturation des bords de l'eau par le durcissement des berges et des ouvrages hydrauliques
- La diminution des zones humides au bénéfice de l'agriculture

Les dynamiques liés aux infrastructures

- Le développement urbain lié aux routes et plus particulièrement aux déviations
- La dévalorisation des traversées de villages soumises à un trafic soutenu et à un aménagement «routier» peu adapté à l'image villageoise
- La perte d'agrément des routes avec la raréfaction des plantations d'alignement
- La revalorisation des sites bâtis avec l'enfouissement progressif des réseaux aériens

ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

Les paysages agricoles

Vers une reconquête de la complexité des territoires ruraux

- Redonner sa place à l'arbre dans l'espace agricole contemporain
- Développer des relations entre l'espace agricole et les autres milieux (forestiers et naturels)

Les paysages bâtis

Vers un équilibre entre les sites urbains, les sites de nature et les espaces agricoles

- Construire en favorisant l'économie de l'espace
- Identifier les sites d'implantation du bâti
- Promouvoir une architecture et un urbanisme contemporain de qualité
- Organiser de façon durable le territoire en identifiant clairement les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels
- Soutenir l'agriculture aux portes des villes, et encourager le développement de filières ou de productions spécifiques, génératrices de richesses paysagères (vergers, maraîchage, horticulture, cressonnières, plantes aromatiques,...) en symbiose avec les quartiers urbains riverains

Les paysages naturels

Vers une reconnaissance de la valeur écologique et paysagère des milieux naturels

- Maintenir des espaces de nature dans les villes grâce au fil de l'eau
- Reconnaître les coteaux et les reliefs singuliers (cuesta, marche, côte) comme des espaces de nature rares et précieux
- Organiser et gérer les activités de loisirs dans les espaces naturels en veillant, en premier lieu, à préserver la richesse écologique

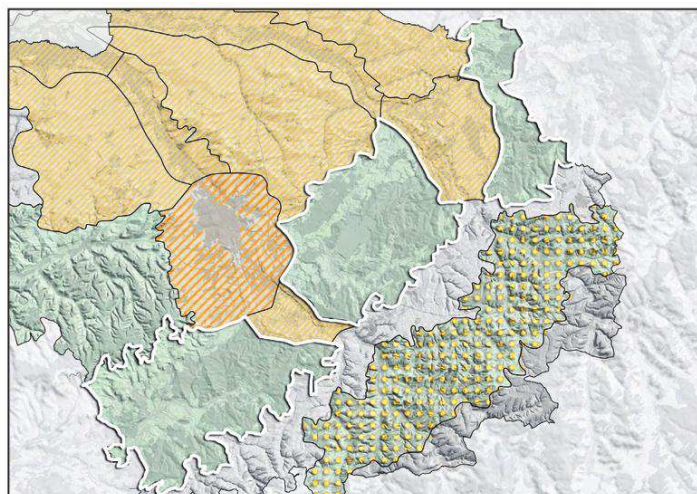
Le paysage des infrastructures

Vers une prise en compte des paysages existants dans l'implantation des nouveaux réseaux de transport et d'énergie

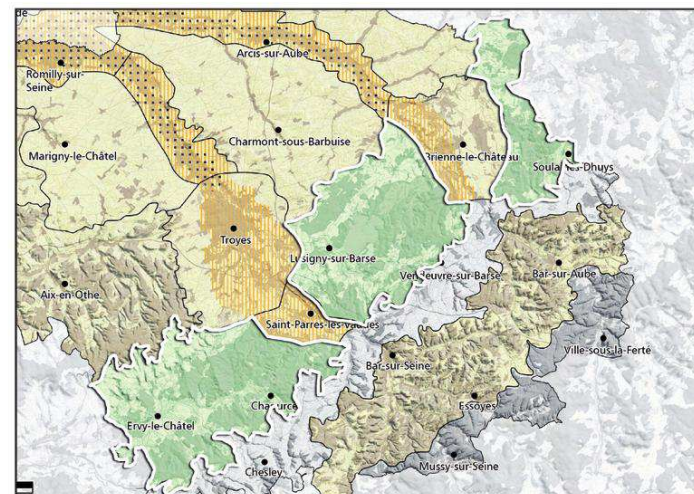
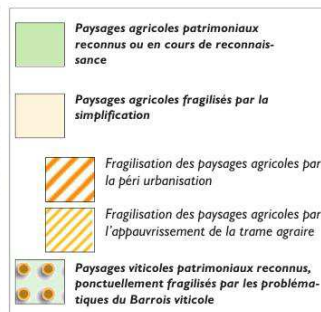
- Repenser la fluidité des déplacements routiers par un réaménagement du réseau existant et non plus seulement par la création de nouvelles déviations
- Redonner une place aux piétons et aux riverains dans les villages traversés par une grande route
- Reconnaître la valeur des routes-paysage du département
- Valoriser le réseau de route par une politique de plantations d'arbres (arbres d'alignement, bouquet d'arbres, arbre repère à la croisée des routes ou sur les points hauts, haies arbustives taillées ou libres,...)
- Organiser l'implantation des nouveaux parcs éoliens ou photovoltaïques dans un souci de non saturation des équipements dans le paysage

2.2 - SYNTHÈSE DES DYNAMIQUES ET ORIENTATIONS PAR UNITÉS DE PAYSAGE

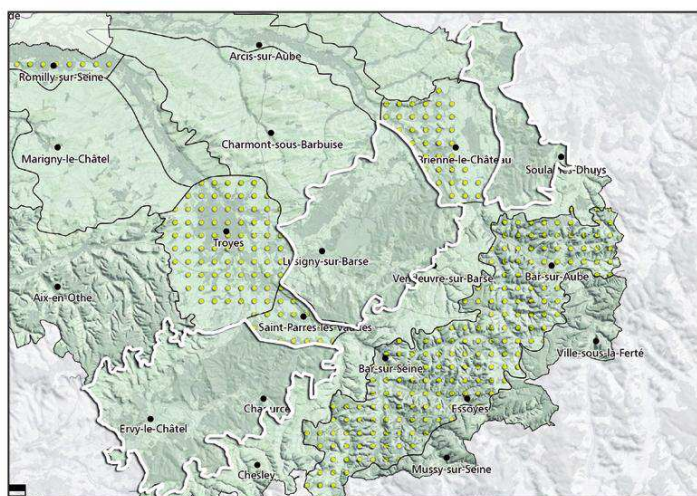
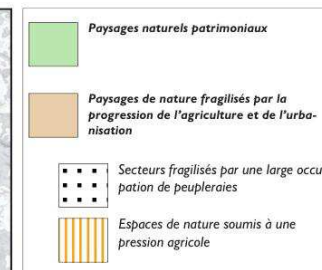
LA CHAMPAGNE HUMIDE



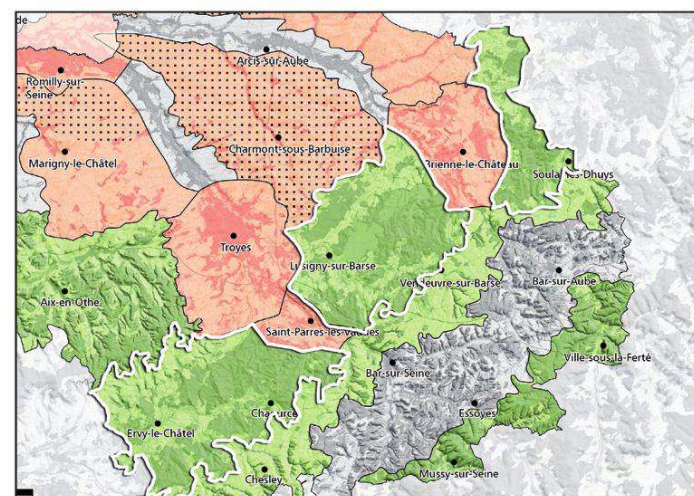
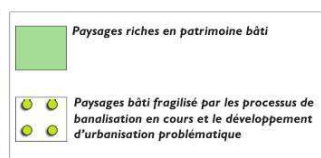
Carte de synthèse des enjeux agricoles en Champagne humide



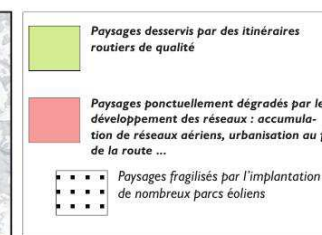
Carte de synthèse des enjeux naturels en Champagne humide



Carte de synthèse des enjeux liés aux paysages bâtis en Champagne humide



Carte de synthèse des enjeux liés aux infrastructures en Champagne humide



DYNAMIQUES

Les dynamiques agricoles

- L'émergence de paysages agricoles patrimoniaux, liés à des pratiques culturelles spécifiques : les prairies d'élevage du Chaource

Les dynamiques urbains

- Des secteurs concentrant du patrimoine architectural et urbain de grande qualité.

Les dynamiques naturels

- Une dénaturation des bords de l'eau par le durcissement des berges et des ouvrages hydrauliques
- La reconnaissance et la valorisation des espaces de nature autour des grands lacs dans le cadre du PNR

Les dynamiques liés aux infrastructures

- La revalorisation des sites bâtis avec l'enfouissement progressif des réseaux aériens
- Le développement d'itinéraires de découverte au travers de routes thématiques : routes des vins, ...

ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

Les paysages agricoles

Vers une reconquête de la complexité des territoires ruraux

- Développer des relations entre l'espace agricole et les autres milieux (forestiers et naturels)

Les paysages bâtis

Vers un équilibre entre les sites urbains, les sites de nature et les espaces agricoles

- Identifier les sites d'implantation du bâti
- Promouvoir une architecture et un urbanisme contemporain de qualité
- Organiser de façon durable le territoire en identifiant clairement les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels

Les paysages naturels

Vers une reconnaissance de la valeur écologique et paysagère des milieux naturels

- Renforcer la vocation naturelle des fonds de vallées
- Maintenir des espaces de nature dans les villes grâce au fil de l'eau
- Reconnaître les coteaux et les reliefs singuliers (cuesta, marche, côte) comme des espaces de nature rares et précieux
- Organiser et gérer les activités de loisirs dans les espaces naturels en veillant, en premier lieu, à préserver la richesse écologique

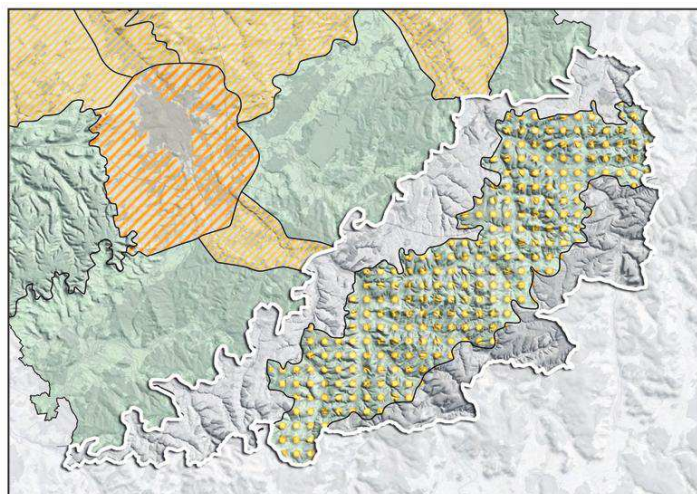
Le paysage des infrastructures

Vers une prise en compte des paysages existants dans l'implantation des nouveaux réseaux de transport et d'énergie

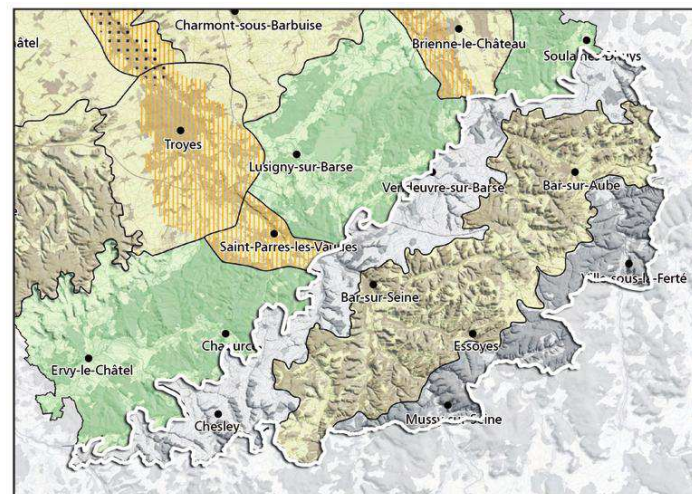
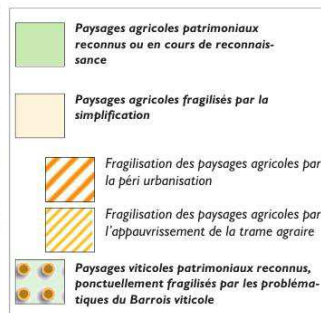
- Valoriser le réseau de route par une politique de plantations d'arbres (arbres d'alignement, bouquet d'arbres, arbre repère à la croisée des routes ou sur les points hauts, haies arbustives taillées ou libres,...)
- Reconnaître la valeur des routes-paysage du département
- Redonner une place aux piétons et aux riverains dans les villages traversés par une grande route
- Organiser l'implantation des nouveaux parcs éoliens ou photovoltaïques dans un souci de non saturation des équipements dans le paysage

2.2 - SYNTHÈSE DES DYNAMIQUES ET ORIENTATIONS PAR UNITÉS DE PAYSAGE

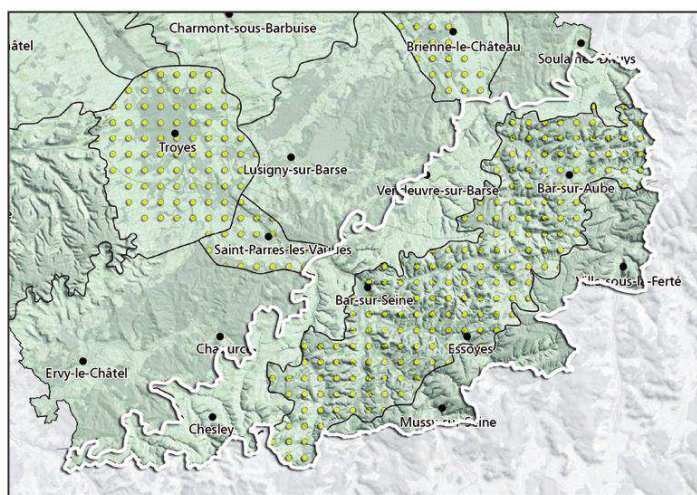
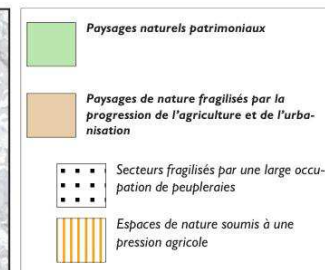
LE BARROIS



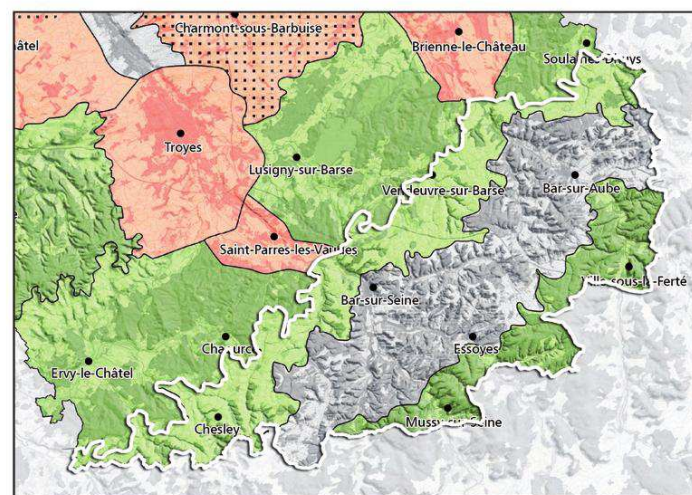
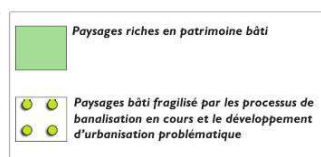
Carte de synthèse des enjeux agricoles dans le Barrois



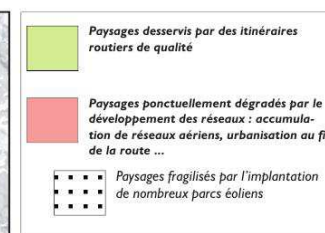
Carte de synthèse des enjeux naturels dans le Barrois



Carte de synthèse des enjeux liés aux paysages bâtis dans le Barrois



Carte de synthèse des enjeux liés aux infrastructures dans le Barrois



DYNAMIQUES

Les dynamiques agricoles

- Une simplification des paysages agricoles par un appauvrissement des structures agraires
- Un développement de la vigne qui tend parfois à fragiliser les paysages des coteaux du Barrois
- L'émergence de paysages agricoles patrimoniaux, liés à des pratiques culturelles spécifiques : les vignobles du Barrois

Les dynamiques urbaines

- Des secteurs concentrant du patrimoine architectural et urbain de grande qualité.
- Une banalisation des paysages des villages par une architecture stéréotypée et par la perte de qualité des espaces publics souvent aménagés au profit de la voiture

Les dynamiques naturelles

- La fragilisation des espaces de nature par la pression des extensions urbaines
- La diminution des zones humides au bénéfice de l'agriculture

Les dynamiques liés aux infrastructures

- Le développement d'itinéraires de découverte au travers de routes thématiques : routes des vins, ...

ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

Les paysages agricoles

Vers une reconquête de la complexité des territoires ruraux

- Redonner sa place à l'arbre dans l'espace agricole contemporain
- Développer des relations entre l'espace agricole et les autres milieux (forestiers et naturels)
- Recomposer des espaces de transitions entre les villages et l'espace agricole

Les paysages bâtis

Vers un équilibre entre les sites urbains, les sites de nature et les espaces agricoles

- Vers un équilibre entre les sites urbains, les sites de nature et les espaces agricoles
- Construire en favorisant l'économie de l'espace
- Identifier les sites d'implantation du bâti
- Promouvoir une architecture et un urbanisme contemporain de qualité
- Organiser de façon durable le territoire en identifiant clairement les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels

Les paysages naturels

Vers une reconnaissance de la valeur écologique et paysagère des milieux naturels

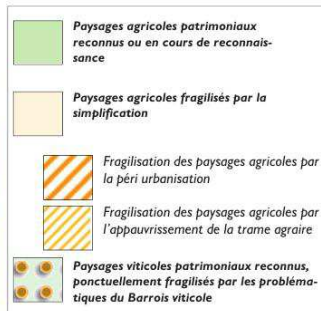
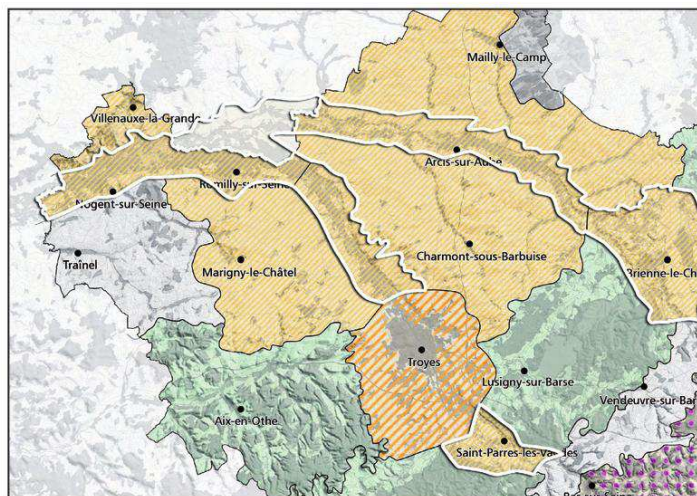
- Renforcer la vocation naturelle des fonds de vallées
- Maintenir des espaces de nature dans les villes grâce au fil de l'eau
- Reconnaître les coteaux et les reliefs singuliers (cuesta, marche, côte) comme des espaces de nature rares et précieux
- Organiser et gérer les activités de loisirs dans les espaces naturels en veillant, en premier lieu, à préserver la richesse écologique

Le paysage des infrastructures

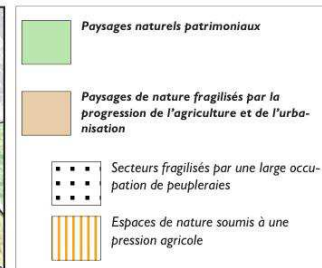
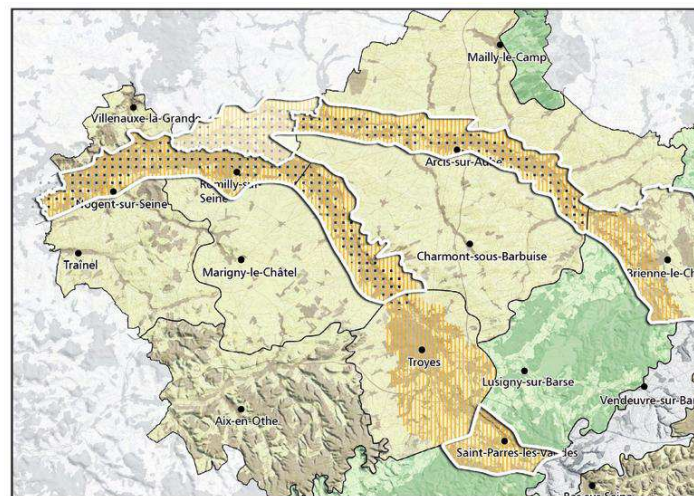
Vers une prise en compte des paysages existants dans l'implantation des nouveaux réseaux de transport et d'énergie

- Valoriser le réseau de route par une politique de plantations d'arbres (arbres d'alignement, bouquet d'arbres, arbre repère à la croisée des routes ou sur les points hauts, haies arbustives taillées ou libres,...)
- Reconnaître la valeur des routes-paysage du département
- Redonner une place aux piétons et aux riverains dans les villages traversés par une grande route
- Organiser l'implantation des nouveaux parcs éoliens ou photovoltaïques dans un souci de non saturation des équipements dans le paysage

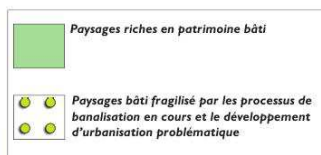
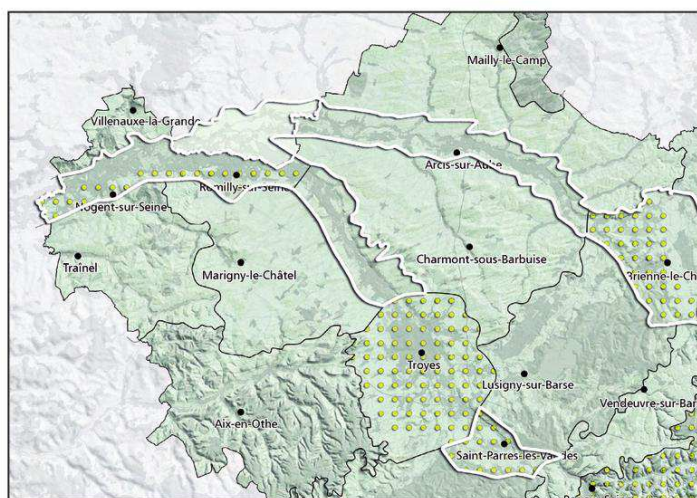
LES VALLÉES DE LA SEINE ET DE L'AUBE



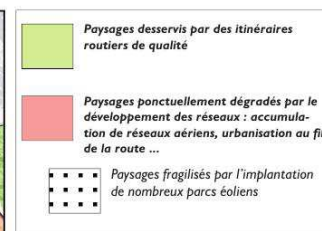
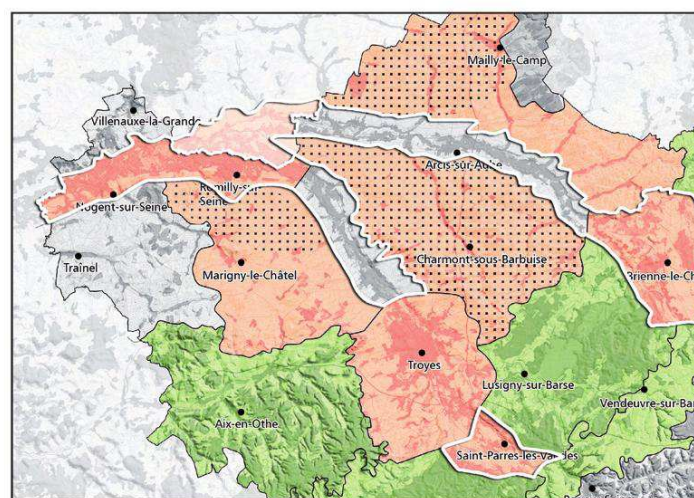
Carte de synthèse des enjeux agricoles dans les vallées de la Seine et de l'Aube



Carte de synthèse des enjeux naturels dans les vallées de la Seine et de l'Aube



Carte de synthèse des enjeux liés aux paysages bâtis dans les vallées de la Seine et de l'Aube



Carte de synthèse des enjeux liés aux infrastructures dans les vallées de la Seine et de l'Aube

DYNAMIQUES

Les dynamiques agricoles

- Une simplification des paysages agricoles par un appauvrissement des structures agraires

Les dynamiques urbaines

- Des secteurs concentrant du patrimoine architectural et urbain de grande qualité.
- L'apparition de nouveaux paysages urbanisés dans les périphéries des villes (Troyes, Romilly-sur-Seine) : nappes de lotissements et zones d'activités
- Une banalisation des paysages des villages par une architecture stéréotypée et par la perte de qualité des espaces publics souvent aménagés au profit de la voiture

Les dynamiques naturelles

- La fragilisation des espaces de nature par la pression des extensions urbaines
- Une dénaturation des bords de l'eau par le durcissement des berges et des ouvrages hydrauliques
- La diminution des zones humides au bénéfice de l'agriculture
- La fermeture des fonds de vallées par le développement des peupleraies

Les dynamiques liés aux infrastructures

- Le développement urbain lié aux routes et plus particulièrement aux déviations
- La dévalorisation des traversées de villages soumises à un trafic soutenu et à un aménagement «routier» peu adapté à l'image villageoise
- La perte d'agrément des routes avec la raréfaction des plantations d'alignement
- L'émergence de nouveaux paysages avec des projets de parcs éoliens et photovoltaïques

ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

Les paysages agricoles

Vers une reconquête de la complexité des territoires ruraux

- Redonner sa place à l'arbre dans l'espace agricole contemporain
- Développer des relations entre l'espace agricole et les autres milieux (forestiers et naturels)
- Remposer des espaces de transitions entre les villages et l'espace agricole

Les paysages bâtis

Vers un équilibre entre les sites urbains, les sites de nature et les espaces agricoles

- Construire en favorisant l'économie de l'espace
- Identifier les sites d'implantation du bâti
- Promouvoir une architecture et un urbanisme contemporain de qualité
- Organiser de façon durable le territoire en identifiant clairement les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels
- Soutenir l'agriculture aux portes des villes, et encourager le développement de filières ou de productions spécifiques, génératrices de richesses paysagères (vergers, maraîchage, horticulture, cressonnières, plantes aromatiques,...) en symbiose avec les quartiers urbains riverains

Les paysages naturels

Vers une reconnaissance de la valeur écologique et paysagère des milieux naturels

- Renforcer la vocation naturelle des fonds de vallées
- Maintenir des espaces de nature dans les villes grâce au fil de l'eau
- Reconnaître les coteaux et les reliefs singuliers (cuesta, marche, côte) comme des espaces de nature rares et précieux
- Organiser et gérer les activités de loisirs dans les espaces naturels en veillant, en premier lieu, à préserver la richesse écologique

Le paysage des infrastructures

Vers une prise en compte des paysages existants dans l'implantation des nouveaux réseaux de transport et d'énergie

- Valoriser le réseau de route par une politique de plantations d'arbres (arbres d'alignement, bouquet d'arbres, arbre repère à la croisée des routes ou sur les points hauts, haies arbustives taillées ou libres,...)
- Reconnaître la valeur des routes-paysage du département
- Redonner une place aux piétons et aux riverains dans les villages traversés par une grande route
- Repenser la fluidité des déplacements routiers par un réaménagement du réseau existant et non plus seulement par la création de nouvelles déviations
- Organiser l'implantation des nouveaux parcs éoliens ou photovoltaïques dans un souci de non saturation des équipements dans le paysage

